

La situation économique du secteur de transport de fonds et de valeurs

- 
- Présentation du secteur: fondamentaux et réglementation
 - Evolution de l'activité des transporteurs de fonds
 - Perspectives d'activité, quel avenir pour le cash?
 - Enquête: les Français et le cash

Commanditaire de l'étude

UNION DES ENTREPRISES



DE SÉCURITÉ PRIVÉE

VALEURS

Principaux rédacteurs

Faïza Bolongaro, Marine Cassou et Samshad Rasulam

Date de publication

Avril 2016

1. PRÉSENTATION DU SECTEUR	5
1.1. L'OBJECTIF DE L'ÉTUDE	6
Une étude commanditée par USP Valeurs	6
1.2. LE CHAMP DE L'ÉTUDE	7
Le périmètre retenu	7
1.3. LES FONDAMENTAUX DE L'ACTIVITÉ	8
Les principales missions des transporteurs de fonds	8
Les principaux clients des transporteurs de fonds	9
Les attentes de la clientèle vis-à-vis du cash	10
1.4. LA REGLEMENTATION	11
Les principaux textes réglementaires	11
Le transport réglementé	12
Une évolution réglementaire majeure : la fin des missions d'exclusivité	13
2. L'ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DU SECTEUR	14
2.1. LES TENDANCES DE L'ACTIVITÉ	15
À retenir	15
2.2. LES DETERMINANTS DE L'ACTIVITÉ	17
Les principaux déterminants de l'activité sectorielle	17
2.3. L'ENVIRONNEMENT SECTORIEL	19
Le réseau bancaire	19
Le parc d'automates bancaires (DAB-GAB)	20
Les retraits en DAB	21
Le cash comme moyen de paiement	22
Le chiffre d'affaires du commerce de détail	23
2.4. LES INDICATEURS DE L'ACTIVITÉ	24
Le chiffre d'affaires de la profession	24
Les prix des services de transport de fonds	25
2.5. LES PERFORMANCES FINANCIÈRES DES ENTREPRISES	26
La méthodologie Xerfi	26

Les principaux postes de charges	28
Le taux d'EBE et de résultat net	30
Le compte de résultat en % du chiffre d'affaires	31
Le bilan en % de l'actif et du passif	32
Un comparatif Métropole / Outre-Mer	33
2.6. LA STRUCTURE ÉCONOMIQUE DU SECTEUR	34
La méthodologie Xerfi	34
Le nombre d'établissements	35
L'emploi	36
3. LES PERSPECTIVES DE L'ACTIVITÉ	37
3.1. LES PRÉVISIONS À L'HORIZON 2017	38
À retenir	38
Le chiffre d'affaires de la profession	40
Le réseau des caisses Banque de France	41
3.2. LES PERSPECTIVES CHEZ LES PRINCIPAUX CLIENTS	42
Les perspectives dans la banque	42
Les perspectives dans le commerce	43
Les perspectives dans les HBJO	44
Les perspectives dans les administrations	45
3.3. LES NOUVELLES TENDANCES	46
L'essor des banques en ligne	46
Le paiement mobile ou les nouveaux moyens de paiement	47
La dématérialisation des titres-restaurant	48
La transformation des automates bancaires	49
L'automatisation de la gestion des espèces en grande distribution	50
4. LES FRANÇAIS ET LE CASH	51
4.1. LES FRANÇAIS ET LE CASH	52
Les principales conclusions de l'enquête	52
La méthodologie	56
La composition des régions UDA 9	58
4.2. LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE	59

Le choix du moyen de paiement	59
Les raisons motivant la détention d'espèces	61
Le moyen de paiement le plus pratique	63
Le moyen de paiement le plus sûr	65
La fréquence des retraits d'argent	67
Les sommes retirées	69
Le lieu de retrait d'espèces	71
Le montant à partir duquel le cash cède la place à un autre mode de paiement	73
Le retrait de petite monnaie	75
La suppression des billets tout en conservant les pièces	77
5. ANNEXES	79
5.1. LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE	80
Le détail des réponses à la question sur la détention des espèces (Q2)	80

PRESENTATION DU SECTEUR

1.1. L'OBJECTIF DE L'ÉTUDE	6
Une étude commanditée par USP Valeurs	6
1.2. LE CHAMP DE L'ÉTUDE	7
Le périmètre retenu	7
1.3. LES FONDAMENTAUX DE L'ACTIVITÉ	8
Les principales missions des transporteurs de fonds	8
Les principaux clients des transporteurs de fonds	9
Les attentes de la clientèle vis-à-vis du cash	10
1.4. LA REGLEMENTATION	11
Les principaux textes réglementaires	11
Le transport réglementé	12
Une évolution réglementaire majeure : la fin des missions d'exclusivité	13

Le commanditaire

USP Valeurs réunit des entreprises et des groupes exerçant des activités de sécurité privée spécifiquement dédiées au transport et à la logistique de flux fiduciaires, de métaux précieux, d'objets de valeurs, d'œuvre d'art, de technologie et, plus généralement, les opérateurs et logisticiens de biens nécessitant des mesures particulières de protection. Elle est adhérente à l'OTRE (Organisation des Transporteurs Routiers Européens), organisation patronale représentative sur l'ensemble du champ de la convention collective des transports routiers et activités auxiliaires du transport.

Le besoin

Cette organisation professionnelle a contacté Xerfi afin de réaliser une étude sur la situation économique du secteur de transport de fonds et de valeurs. Celle-ci a deux objectifs principaux :

- mettre en avant les principales données économiques et financières du secteur ;
- s'intéresser à la problématique de l'argent fiduciaire, avec un important volet sur le positionnement du public et des principaux clients du transport de fonds (banques, grande distribution, etc.) vis-à-vis de l'argent fiduciaire. Sur ce point précis, une enquête a notamment été menée par Audirep, partenaire de Xerfi, sur l'attachement des Français à la monnaie fiduciaire, dont les résultats sont présentés dans la partie 4 de ce document.

Le champ de l'étude

Le champ de l'étude porte sur les entreprises de fonds et de valeurs localisées en France métropolitaine et en France d'outre-mer (DOM TOM). En effet, USP VALEURS compte parmi ses adhérents des entreprises de la Réunion, de la Nouvelle Calédonie, de la Guyane, de la Martinique et de la Guadeloupe. Toutefois, la partie de l'étude sur l'avenir de la monnaie fiduciaire et sur les attentes des grands clients portera sur la France métropolitaine.

Périmètre de l'étude

L'étude menée par Xerfi porte sur la situation économique du secteur du transport de fonds et valeurs. Font partie du champ de l'étude, les entreprises de transport de fonds et valeurs localisées en France métropolitaine et les départements d'outre-mer (DOM TOM).

Code NAF concerné

Il n'existe pas de code NAF spécifique à l'activité de transporteur de fonds et de valeurs. Les opérateurs sont intégrés à la NAF 80.10Z, intitulé « activités de sécurité privée ».

Activité

Les sociétés du secteur assurent traditionnellement le transport de marchandises nécessitant un haut degré de sécurité : billets de banque, monnaie métallique, papier à billet, bijoux, pierres précieuses, métaux précieux, etc. Avec les stratégies d'externalisation de la gestion fiduciaire de leurs clients, elles prennent également en charge d'autres missions comme, par exemple, la gestion des automates bancaires. La dématérialisation des moyens de paiement et la volonté institutionnelle de réduire l'utilisation des espèces en France, conduisent les transporteurs de fonds et valeurs à revoir leur modèle de fonctionnement, et les poussent à la diversification.

Clients

La clientèle des transporteurs de fonds est principalement constituée :

- de banques ;
- de commerces ;
- de sociétés d'horlogerie-bijouterie-orfèvrerie-joaillerie ;
- d'administrations.

Acteurs

Le transport de fonds et de valeurs est un marché concentré dominé par trois grands groupes d'envergure nationale et internationale :

- l'Américain Brink's ;
- le Suédois Loomis ;
- l'Espagnol Prosegur ;

et un opérateur de taille plus modeste, l'indépendant français Temis, qui possède une activité importante de transport de bijoux *via* sa filiale Temis HBJO.

À noter que Prosegur est absent de la région francilienne contrairement à ses concurrents. En Ile-de-France, un 4^{ème} acteur se distingue, Tas, qui entretient une relation privilégiée avec la BNP et la Bred. Organisé en séparation d'activités (c'est-à-dire une société par activité), il est très complexe d'en exploiter les comptes.

Au côté de ces acteurs, évoluent des structures de plus faible envergure, davantage diversifiées et intervenant à une échelle régionale.

Codes NAF concernés

Les transporteurs de fonds et valeurs appartiennent aux activités de sécurité privée, répertoriées par l'INSEE sous le code NAF 80.10Z, intitulé « activités de sécurité de privée ».

1.3. LES FONDAMENTAUX DE L'ACTIVITÉ

Les principales missions des transporteurs de fonds

Le secteur du transport de fonds et valeurs est dominé par des opérateurs privés tels que Brink's, Loomis ou Prosegur. Les leaders assurent le transport des fonds mais également le traitement des valeurs et la gestion des automates bancaires. Ils peuvent également intervenir dans l'installation d'automates, la création d'enceintes sécurisées, la télésurveillance des sites, l'audit des sites sensibles, la formation aux métiers de la sécurité, etc.

À noter que dans leurs missions de transport, les convoyeurs travaillent en équipe (deux ou trois personnes), et, suivant le type et la quantité de biens transportés, se déplacent en véhicule blindé ou léger.

■ Principales missions du métier de transporteur de fonds

<p>Assurer le transport sécurisé</p>	<p>Principales marchandises concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Billets, monnaie métallique, papier servant à l'impression fiduciaire ; - Documents permettant d'effectuer un paiement (titres-restaurant, chèques cadeaux, chèques vacances, titres-services, etc.) ; - Chéquiers ; - Bijoux, pierres précieuses, métaux précieux ; - Œuvres d'art et biens culturels ; - Scellés judiciaires (argent, armes, drogue, etc.). (*)
<p>Traiter les fonds et valeurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle, comptage et mise aux normes Banque de France ; - Gestion et préparation des commandes de fonds ; - Réception et transmission d'éléments comptables.
<p>Gérer les automates</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Approvisionnement des automates bancaires en monnaie fiduciaire ; - Gestion des encaisses ; - Maintenance technique.

(*) Depuis la modification de l'article L 612-2 du Code de la Sécurité Intérieure entrée en vigueur le 8 août 2015

Source : Xerfi via presse et opérateurs

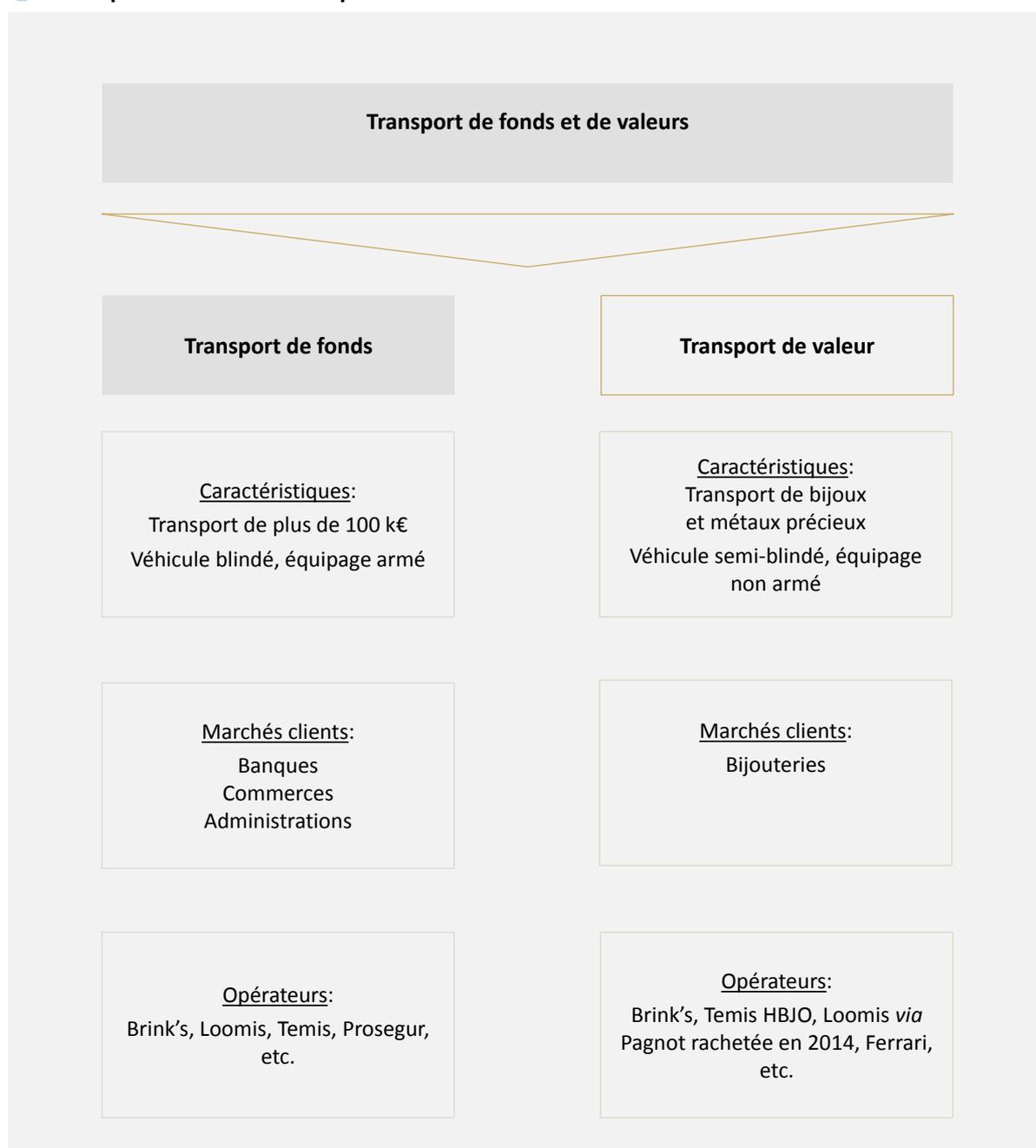
1.3. LES FONDAMENTAUX DE L'ACTIVITÉ

Les principaux clients des transporteurs de fonds

Le transport de fonds et de valeurs est un marché dual : le transport de fonds, essentiellement pour le compte de banques et de commerces, et le transport de valeurs (essentiellement des bijoux, montres et pierres précieuses) pour le compte des bijouteries. Il n'existe pas de passerelle entre ces 2 activités, qui requièrent des équipements différents. En effet, sur le marché du bijou par exemple, le transport est effectué en véhicules semi blindés, inutiles pour le transport de fonds traditionnel (> 100 k€).

À l'exception de la Brink's et de Temis et Loomis (entrés sur le marché du bijou par croissance externe), chaque segment se compose de sociétés très spécialisées, soit dans le fiduciaire soit dans les bijoux, montres et pierres précieuses.

■ Principaux clients des transporteurs de fonds



Source : Xerfi |

1.3. LES FONDAMENTAUX DE L'ACTIVITÉ

Les attentes de la clientèle vis-à-vis du cash

En France, les banques, commerces et administrations sont extrêmement sensibles aux problématiques liées à la sécurité des personnes (salariés et clients) et des fonds / valeurs. En s'orientant vers des agences sans espèces, les établissements financiers ont ainsi fortement réduit le nombre de braquages pesant sur eux. Mais la menace s'est déplacée vers les commerçants et notamment les bijoutiers, dont le stock peut aisément dépasser les 100 000 euros hors taxes.

■ Attentes des principaux clients des transporteurs de fonds

<p>Banque</p>	<p>Les banques encouragent leurs clients à utiliser davantage les moyens de paiement alternatifs au cash, comme la carte bleue, le virement ou le prélèvement automatique, afin de réduire les frais afférents à la gestion des espèces. Ces frais s'élèvent à environ 3 milliards d'euros annuels répartis entre le transport de fonds, l'entretien des automates, le tri des espèces, etc.</p> <p>Les banques cherchent également à accroître la sécurité de leurs agences. En s'orientant vers des sites « sans espèces », elles ont fortement réduit le nombre de braquages.</p>
<p>Commerce</p>	<p>Les grands commerces, et notamment les hypermarchés, cherchent à fluidifier le passage en caisse et réduire le personnel de caisse. Pour cela, ils ont mis en place dès le milieu des années 2000 des solutions de paiement automatisées, dont notamment le SCO (<i>Self check Out</i>). Ce dispositif de caisses automatiques permet à une seule personne d'assurer la surveillance de quatre caisses.</p> <p>Le besoin de sécurisation des sites est également avancé par les commerçants, désormais plus largement exposés aux braquages que les banques depuis le déploiement des agences sans espèces.</p>
<p>HBJO (Horlogerie, Bijouterie, Joaillerie, Orfèvrerie)</p>	<p>La problématique centrale pour les HBJO reste la protection des fonds et des valeurs. Aussi, ces établissements ont une demande forte en termes de surveillance et de mise en place de moyens de protection.</p>
<p>Administration</p>	<p>L'administration, notamment fiscale, cherche à améliorer la sécurité des usagers et des agents en limitant le volume de cash manipulé dans ses agences. Depuis fin 2013, les Français ne sont plus autorisés à régler leurs factures en espèces dès lors que celles-ci dépassent les 300 euros. Jusqu'alors le plafond était de 3 000 euros.</p> <p>Par ailleurs, l'administration s'inscrit pleinement dans la lutte contre le blanchiment d'argent et souhaite dans ce cadre favoriser la traçabilité des fonds perçus en incitant les usagers à recourir au prélèvement ou virement bancaire.</p>

Source : Xerfi |

En France, le transport de fonds et de valeurs est très réglementé. Les textes portent principalement sur la sécurité des convoyeurs et des fonds / valeurs lors des opérations de transport, de versements / retraits mais également lors des phases de manipulation dans leurs propres locaux.

■ Principaux textes encadrant la profession

<p>Définition des activités de transport de fonds et de valeurs</p>	<p>Le transport de fonds et valeurs est défini par le Code de la sécurité intérieure comme « les activités qui consistent à transporter et surveiller, jusqu'à leur livraison effective : des bijoux représentant une valeur d'au moins 100 000 euros, des fonds, sauf, pour les employés de La Poste ou des établissements de crédit habilités par leur employeur, lorsque leur montant est inférieur à 5 335 euros, des métaux précieux; et à assurer le traitement des fonds transportés ».</p>
<p>Accès et exercice de la profession</p>	<p>Pour exercer le métier de transport de fonds et valeurs il faut justifier de la détention d'un certificat de qualification professionnelle (CQP). Il existe 3 CQP relatifs aux activités de transporteur de fonds et valeurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - le CQP « Métiers de convoyage de fonds et valeurs » ; - le CQP « Maintenance des installations automatisées »; - le CQP « Opérateur de traitement de valeurs ».
<p>Tenue et armement des convoyeurs de fonds</p>	<p>Lorsqu'ils assurent le transport de fonds et de valeurs en véhicule blindé, les convoyeurs de fonds doivent être armés et portés une tenue professionnelle distinctive.</p>
<p>Protection des locaux des entreprises de transport de fonds</p>	<p>Les locaux des sociétés de transport de fonds, et notamment les centres forts, doivent être équipés de dispositifs de protection afin d'assurer la sécurité des fonds et valeurs qui y sont manipulés et stockés.</p>
<p>Sécurisation des locaux desservis</p>	<p>Les clients des transporteurs de fonds doivent mettre à disposition des convoyeurs des locaux aménagés permettant d'assurer leur sécurité lors des opérations de versements et retraits : télésurveillance, ouverture sécurisée (authentification), sas isolé du public, etc.</p>

Source : Xerfi via Legifrance

Quatre types de transport réglementés sont distingués dans la réglementation française selon la valeur et le type de marchandises transportées. Deux catégories de véhicules sont autorisées :

- les véhicules blindés, avec un équipage de deux ou trois personnes armées selon les technologies disponibles à bord ;
- les véhicules banalisés, avec un équipage non armé composé d'au moins deux personnes.

Dans tous les cas, les véhicules servant au transport de fonds et de valeurs doivent être munis de systèmes de géolocalisation et de communication pour alerter le centre en cas d'attaque.

■ Quatre types de transport réglementés

Transport de plus de 30 k€ de billets ou papier fiduciaire	Transport de plus de 30 k€ de pièces de monnaie	Transport de bijoux d'une valeur d'au moins 100 k€ ou de métaux précieux d'une valeur de 30 k€	Transport de moins de 30 k€ en billets
<p><u>Effectué :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - en véhicule blindé avec trois convoyeurs armés et en tenue - en véhicule blindé avec deux ou trois convoyeurs armés et en tenue si les fonds sont placés dans des conteneurs équipés de dispositifs de maculation de billets - en véhicule banalisé équipé d'un système de communication et d'alerte relié à l'entreprise et d'un système de géolocalisation, avec un équipage d'au moins deux convoyeurs, les fonds étant placés dans des conteneurs équipés de dispositifs de maculation de billets 	<p><u>Effectué :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - en véhicule blindé avec trois convoyeurs armés et en tenue 	<p><u>Effectué :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - en véhicule blindé avec un équipage de trois convoyeurs armés et en tenue - en véhicule banalisé équipé d'un système de communication et d'alerte relié à l'entreprise et d'un système de géolocalisation, avec un équipage d'au moins deux convoyeurs non armés 	<p><u>Effectué :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - en véhicule banalisé équipé d'un système de communication et d'alerte relié à l'entreprise et d'un système de géolocalisation, avec un équipage de deux convoyeurs* <p><small>*un seul convoyeur est nécessaire si les fonds sont placés dans des conteneurs équipés de dispositifs de maculation de billets</small></p>

Source : Xerfi via Legifrance

La modification de l'article L612-2 du Code de la sécurité intérieure, entrée en vigueur le 8 août 2015, met fin aux missions d'exclusivité des opérateurs de transport de fonds. Elle est à double tranchant puisqu'elle peut leur être favorable aux transporteurs de fonds en leur permettant de se positionner sur le transport de scellés judiciaires sensibles mais également renforcer la concurrence en ouvrant le marché à d'autres acteurs de la sécurité privée.

■ La fin des missions d'exclusivité : quels changements pour les transporteurs de fonds ?

**Modification de l'article L 612-2 du Code de la sécurité intérieure
Entrée en vigueur le 8 août 2015**

Avant la modification de cet article, les transporteurs de fonds étaient soumis à une mission d'exclusivité. En d'autres termes, ils ne pouvaient transporter que des fonds, bijoux et métaux précieux.

**Élément favorable
pour les transporteurs de fonds**

Désormais, il sera possible aux transporteurs d'assurer l'acheminement de tout bien, objet ou valeur dans les mêmes conditions que le transport de fonds traditionnels, c'est-à-dire en véhicule blindé avec un équipage armé ou dans des véhicules banalisés si les biens sont placés dans des dispositifs garantissant leur destruction en cas d'attaque.

Cette modification de l'article L 612-2 ouvre aux transporteurs de fonds le marché du transport de scellés judiciaires sensibles tels que les armes et stupéfiants. Elle permet ainsi aux pouvoirs publics de se désengager de l'activité d'escorte qui leur incombait auparavant.

**Élément défavorable
pour les transporteurs de fonds**

En l'absence de modification des articles R613-24 et suivants du Code de la sécurité intérieure, le nouveau texte pourrait permettre à d'autres entreprises de sécurité privée de prendre pied sur le marché. L'obligation de transport en véhicule blindé n'est en effet obligatoire que dans deux cas précis:

- le transport de fonds et métaux précieux d'une valeur d'au moins 30 k€ ;
- le transport de bijoux dont la valeur excède les 100 k€.

Lorsque la valeur de la marchandise transportée est inférieure à 30 k€, l'acheminement peut s'effectuer par une personne non armée dans un véhicule banalisé, dès lors que les fonds/valeurs sont placés dans des dispositifs garantissant qu'ils pourront être rendus impropres en cas d'attaque.

Source : Xerfi via Legifrance

L'ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DU SECTEUR

2.1. LES TENDANCES DE L'ACTIVITÉ	15
À retenir	15
2.2. LES DETERMINANTS DE L'ACTIVITÉ	17
Les principaux déterminants de l'activité sectorielle	17
2.3. L'ENVIRONNEMENT SECTORIEL	19
Le réseau bancaire	19
Le parc d'automates bancaires (DAB-GAB)	20
Les retraits en DAB	21
Le cash comme moyen de paiement	22
Le chiffre d'affaires du commerce de détail	23
2.4. LES INDICATEURS DE L'ACTIVITÉ	24
Le chiffre d'affaires de la profession	24
Les prix des services de transport de fonds	25
2.5. LES PERFORMANCES FINANCIÈRES DES ENTREPRISES	26
La méthodologie Xerfi	26
Les principaux postes de charges	28
Le taux d'EBE et de résultat net	30
Le compte de résultat en % du chiffre d'affaires	31
Le bilan en % de l'actif et du passif	32
Un comparatif Métropole / Outre-Mer	33
2.6. LA STRUCTURE ÉCONOMIQUE DU SECTEUR	34
La méthodologie Xerfi	34
Le nombre d'établissements	35
L'emploi	36

LE MARCHÉ BANCAIRE SE RESTRUCTURE

Les transporteurs de fonds ont pâti d'un environnement globalement défavorable ces dernières années. Le ralentissement des débouchés bancaires (environ 55% du CA des opérateurs), avec notamment la rationalisation des réseaux d'agences les a pénalisés. Certes, l'accroissement du nombre de distributeurs automatiques, dont ils assurent l'approvisionnement et la maintenance de premier niveau, a permis de contrebalancer partiellement cette tendance jusqu'en 2013. Mais en 2014, celle-ci semble s'être inversée, les banques s'orientant vers une rationalisation de leur parc d'automates pour des questions de rentabilité. Le recul du cash est l'argument avancé par les établissements financiers pour justifier cette marche arrière. Or, dans les chiffres, on observe que les Français réalisent toujours autant de retraits d'espèces et pour des montants supérieurs. Le véritable problème semble davantage résider dans un maillage trop dense du parc de DAB, après une politique massive d'équipement à la fin des années 1980.

DE FORTES PRESSIONS SUR LES PRIX

Les transporteurs de fonds sont confrontés depuis le milieu des années 2000 à de fortes pressions sur les prix. À cette période, les logiques d'achat de prestations ont changé, les négociations étant menées par de véritables acheteurs, pour lesquels le prix est l'argument central. En outre, l'atonie de l'activité a incité les acteurs eux-mêmes à casser les prix. En effet, sur un marché qui ne progresse plus, le seul moyen de continuer à croître est de prendre des parts de marché aux concurrents. Dans cette optique, l'Américain Brink's a lancé en juin 2014 l'offre Momentum, qui propose une meilleure gestion des dessertes et des baisses de tarifs. Cette guerre des prix est aujourd'hui en partie financée par le CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi). Cet avantage fiscal, qui concerne toutes les entreprises employant des salariés percevant moins de 2,5 fois le SMIC, représente entre 5 et 7 millions d'euros annuels pour les géants de la profession (Brink's et Loomis). Il a permis de redresser les performances financières des sociétés de notre panel. Les taux d'EBE et de résultat net ont ainsi progressé de respectivement 1 point et 1,2 point entre 2012 et 2014.

DES DECISIONS GOUVERNEMENTALES DEFAVORABLES A LA PROFESSION

Les transporteurs de fonds s'inquiètent des mesures prises par les pouvoirs publics visant à réduire la circulation de monnaie fiduciaire en France, justifiées par la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Ainsi, le plafond des paiements en espèces a été abaissé au 1^{er} septembre 2015 pour les transactions supérieures à 1 000 euros pour les personnes résidentes en France (contre 3 000 euros auparavant) et à 10 000 euros pour les non-résidents (contre 15 000), avec présentation d'une pièce d'identité dès 1 000 euros d'achat cash. Le développement du paiement électronique est également encouragé par la diminution de moitié des commissions prélevées par les banques aux commerçants lors des paiements par carte bancaire. Ces décisions viennent renforcer un arsenal déjà très fourni visant à limiter l'usage des espèces dans l'économie nationale.

VERS UNE DIVERSIFICATION DE L'OFFRE

Confrontés à l'atonie de leur marché traditionnel et à une guerre de prix extrêmement dommageable à court terme, les transporteurs de fonds se diversifient pour assurer la pérennité de leur activité et restaurer leurs marges. Les leaders se sont déjà engagés dans cette voie en intervenant notamment dans la gestion des automates bancaires. Outre l'approvisionnement de ces derniers, ils proposent des services de maintenance de niveau 1, c'est-à-dire les opérations et réglages tels que le dépannage à distance ou la manipulation sans outil.

Les transporteurs de fonds font également évoluer leur modèle économique vers la gestion du cash (en limitant notamment les prestations liées au transport pur, coûteuses et peu rentables) ou des segments encore peu exploités. En octobre 2014, Loomis a ainsi pris pied dans la logistique des valeurs, en rachetant la société Payot, spécialiste du marché HBJO (horlogerie-bijouterie-joaillerie-orfèvrerie). Ce dernier est encore peu exploité par les transporteurs de fonds traditionnels, qui restent très centrés sur la monnaie fiduciaire. Le positionnement sur les valeurs suppose des investissements supplémentaires, en véhicules semi-blindés notamment.

2.2. LES DETERMINANTS DE L'ACTIVITÉ

Les principaux déterminants de l'activité sectorielle

Pour comprendre le marché du transport de fonds et de valeurs et ses perspectives, Xerfi a identifié dans cette partie les principaux déterminants qui expliquent son évolution passée et à venir. Ils ont été sélectionnés en prenant en compte les évolutions de l'environnement externe (demande, réglementation, etc.), du contexte concurrentiel (pressions concurrentielles, nouveaux entrants, etc.) et de l'offre des opérateurs.

■ Principaux déterminants du marché du transport de fonds et de valeurs en 2015

L'évolution de l'activité bancaire et du commerce de détail +

Le chiffre d'affaires des transporteurs de fonds est lié à la conjoncture économique, puisque ceux-ci assurent l'acheminement de la monnaie fiduciaire et des moyens de paiement scripturaux (chèques, TIP, etc.), l'approvisionnement des banques et des automates et le convoyage de valeurs (pierres et métaux précieux, bijoux, etc.). Il dépend ainsi directement de l'activité bancaire (nombre d'agences, parc d'automates bancaires, etc.) et du commerce de détail, notamment la grande distribution et les bijouteries-horlogeries. Des acteurs publics peuvent également faire appel à des professionnels pour convoier des fonds ou fournir des conditionnements.

Le coût de la gestion du cash pour les banques -

Les banques, principales clientes des entreprises de transport de fonds (55% du chiffre d'affaires pour la Brink's par exemple), encouragent de plus en plus leur clientèle à recourir à des moyens de paiement alternatifs au cash (principalement la carte bancaire, les virements et les prélèvements automatiques) afin de réduire leurs frais. Il faut dire qu'en France la gestion des espèces coûtent chaque année pas moins de 3 Md€ aux banques (Source : presse). Au cours des dernières années, la plupart des banques de détail ont instauré la gratuité des virements et prélèvements et associées diverses assurances afin de protéger les utilisateurs de cartes bancaires. Ces mesures pénalisent la croissance de l'activité des transporteurs de fonds.

La politique de lutte contre la fraude, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme -

Le Ministère des Finances a renforcé la lutte contre le cash au cours des dernières années en vue de réduire les risques de fraudes, de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2014, il existe un plafond pour les règlements en espèces aux guichets de l'administration fiscale fixé à 300 euros, contre 3 000 euros auparavant. Cette décision, qui vise à améliorer la sécurité des usagers et des agents, a une portée beaucoup plus large puisqu'elle touche tous les établissements publics et les collectivités locales. L'État a renforcé son dispositif de lutte contre le cash en abaissant à partir du 1^{er} septembre 2015 le plafond de paiement en espèces à 1 000 euros (au lieu de 3 000 euros) pour les résidents et à 10 000 euros pour les étrangers (contre 15 000€, à noter également qu'une pièce d'identité doit être présentée pour tout paiement en liquide dépassant 1 000 euros). Ces mesures impactent négativement les acteurs du transport de fonds et de valeurs.

Le signe « + », « - » ou « = » indique l'impact sur l'activité des transporteurs de fonds
Source : Xerfi

■ Principaux déterminants du marché du transport de fonds et de valeurs (suite et fin)

Le déploiement des paiements dématérialisés =

La croissance des ventes en ligne, conjugué à une évolution de la réglementation favorisant l'arrivée de nouveaux entrants, joue en faveur de l'essor de la monnaie électronique. Pour l'heure, ce développement se fait essentiellement au détriment du paiement par carte bancaire, n'impactant pas ou peu le cash. Toutefois, à moyen terme, lorsque le paiement électronique sera entré dans les mœurs, les Français pourraient privilégier le paiement électronique au détriment du cash, même dans les commerces. Ce mouvement a déjà commencé avec le déploiement du paiement sans contact pour les petits achats (généralement moins de 20 euros), qui s'effectuaient jusqu'ici habituellement en espèces. La dématérialisation constitue par conséquent une menace pour les transporteurs.

Les problèmes de sécurisation des sites -

Pour les établissements accueillant un volume important d'espèces (banques, commerces, administrations), des problèmes de sécurité peuvent se poser. C'est d'ailleurs pour cette raison que les agences bancaires ont progressivement choisi de ne plus posséder de cash afin d'assurer la sécurité de leurs employés. Elles ont ainsi massivement orienté la clientèle vers les automates, ce qui a d'ailleurs participer à une extension du parc de DAB-GAB au cours des dernières années. Avec ces changements d'organisation, les vols dans les banques sont plus limités. Désormais, c'est dans les commerces que le risque de braquage est le plus important. Par conséquent, ils cherchent à leur tour à réduire la manipulation et le volume des espèces en automatisant les encaissements et en incitant au paiement par carte bancaire.

La diversification des activités +

Afin d'élargir leur base de revenus et prendre en compte les évolutions structurelles chez leurs clients, les transporteurs de fonds se positionnent sur des activités à plus haute valeur ajoutée. Ils exercent ainsi une part croissante de leur activité dans la gestion d'automates bancaires, la gestion de trésorerie, le recyclage des fonds (sous convention avec la Banque de France), etc.

L'ouverture du marché -

Depuis la loi n°83-629 du 12 juillet 1983, les entreprises de transport de fonds doivent détenir une autorisation administrative pour exercer. Toutefois, les évolutions réglementaires successives, dont notamment le décret du 28 avril 2000, ont progressivement ouvert le marché en permettant le convoyage dans des véhicules banalisés (sans hommes armés) avec système de protection de la marchandise et de géolocalisation du véhicule. Ces assouplissements de la réglementation ont permis à des acteurs ne possédant pas de véhicules blindés ou semi-blindés d'intervenir dans le secteur, accentuant la concurrence pour les acteurs traditionnels. Néanmoins, le transport banalisé concerne des segments très confidentiels (titres-restaurant, chèques vacances, etc.), n'intéressant pas ou peu les acteurs historiques.

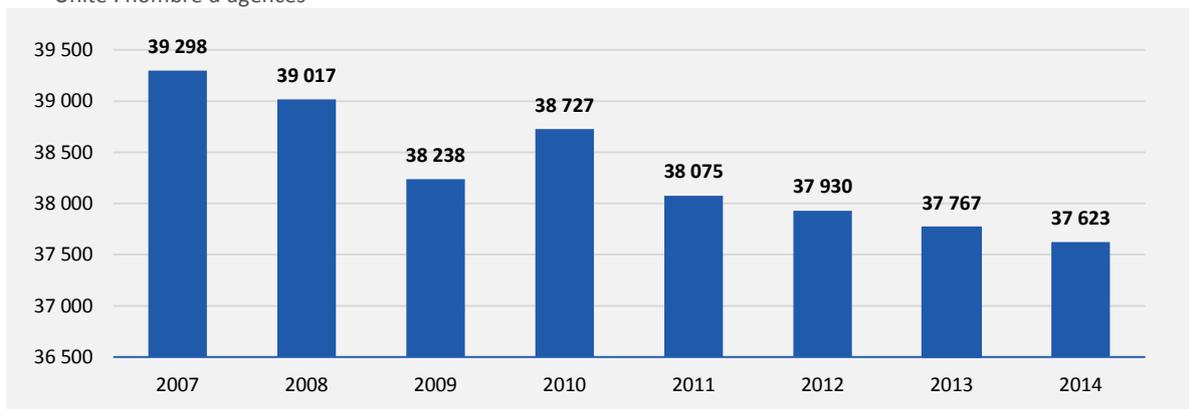
Le signe « + », « - » ou « = » indique l'impact sur l'activité des transporteurs de fonds

Source : Xerfi

Après avoir opté pour une extension continue de leur maillage territorial au cours de la décennie 2000, les groupes bancaires sont aujourd'hui engagés dans une phase baissière. La montée en puissance des canaux à distance, et la baisse de fréquentation des guichets, conjugués au ralentissement de l'activité, ont contraint les principales banques françaises à rationaliser leur réseau physique et à remodeler leurs agences. Le nombre d'agences bancaires en France s'est ainsi réduit de 4,3% sur la période 2007-2014, pour descendre à 37 623 agences.

■ **Nombre d'agences bancaires**

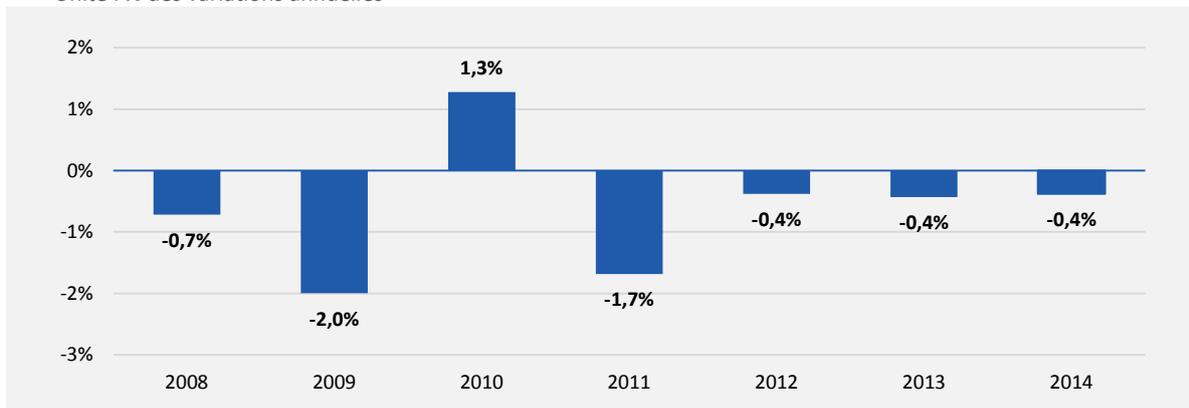
Unité : nombre d'agences



Source : BCE

■ **Evolution du nombre d'agences bancaires**

Unité : % des variations annuelles



Source : BCE

■ **Nombre d'agences bancaires**

Unités : nombre, % des variations annuelles

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nbre d'agences bancaires	39 017	38 238	38 727	38 075	37 930	37 623
Croissance	-2,0%	1,3%	-1,7%	-0,4%	-0,4%	-0,4%

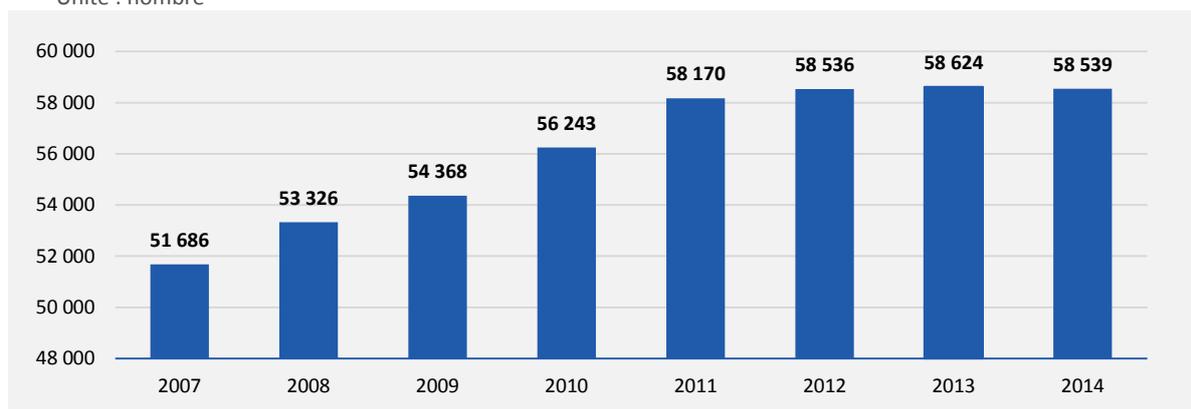
Source : BCE

Le nombre d'automates a progressé de 77% entre 2000 et 2014, pour approcher des 60 000 DAB-GAB. Un essor considérable lié au développement du self-service pour les opérations bancaires les plus courantes (dépôts d'espèces, retraits, virements, etc.). En effet, les clients sont désormais incités de réaliser eux-mêmes leurs opérations bancaires sur les canaux à distance (internet, mobile, etc.) et les DAB-GAB, les guichets ne les faisant plus. Outre les aspects bancaires, le rôle des automates est sans cesse élargi (rechargement des cartes, achat de titres de transports...). Les réseaux du Crédit Agricole Ile-de-France et Centre Est proposent d'ailleurs depuis 2011 l'achat de billets de spectacles.

À noter qu'en 2014, le parc d'automates bancaires s'est légèrement contracté (-0,1% sur un an), une baisse qui témoigne d'une inversion de tendance durable. Le nombre de retraits d'espèces dans les automates ne progresse plus tandis que les charges liées à leur maintenance et mise en sécurité sont croissantes. De fait, de nombreux groupes bancaires envisagent de réduire leurs parcs, à l'instar de la BPCE ou du Crédit Agricole.

■ **Nombre d'automates bancaires (DAB-GAB)**

Unité : nombre



Source : Rapport d'activité du groupement des cartes bancaires

■ **Évolution du nombre d'automates bancaires (DAB-GAB)**

Unités : nombre ; % des variations annuelles

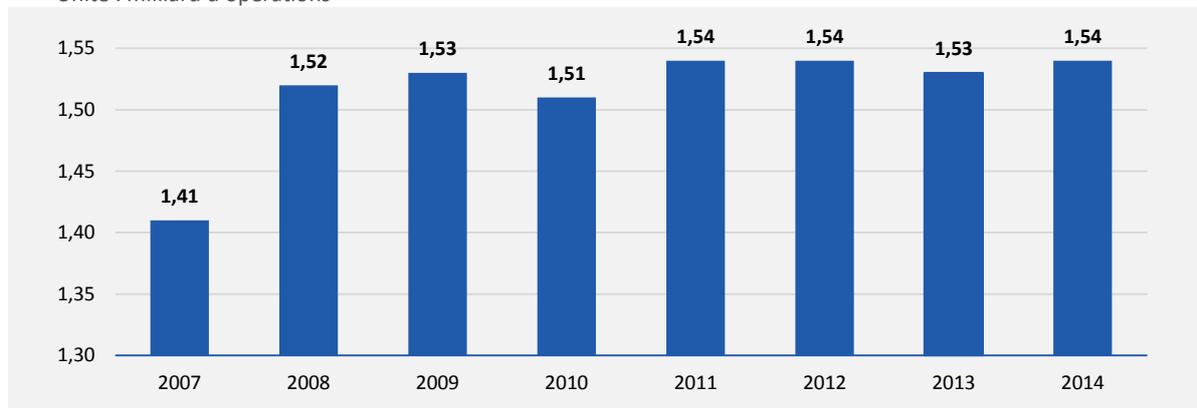
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nbre d'automates	54 368	56 243	58 170	58 536	58 624	58 539
Croissance	2,0%	3,4%	3,4%	0,6%	0,2%	-0,1%

Source : Rapport d'activité du groupement des cartes bancaires

62,8 millions de cartes bancaires étaient en circulation en France en 2014, dont environ la moitié étaient équipées d'une puce « sans contact ». Témoin de l'attachement des Français aux espèces, le nombre de retraits d'argent liquide dans les automates a progressé de 9,2% sur la période 2007-2014 malgré des incitations fortes à utiliser la carte bancaire comme moyen de paiement. Le retrait moyen s'est même sensiblement accru, passant de 70,10 euros en 2007 à 81,11 euros en 2014. À noter la relative stabilité du nombre de retraits par carte et par an, qui s'est maintenu dans une tranche comprise entre 24,5 et 26,1 opérations.

■ **Nombre de retraits d'espèces par carte bleue**

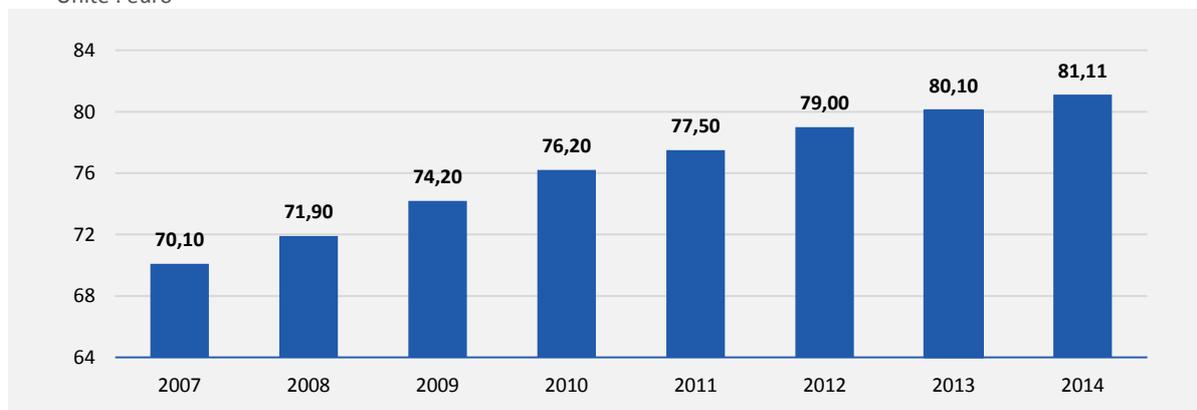
Unité : milliard d'opérations



Source : Rapport d'activité du groupement des cartes bancaires

■ **Retrait moyen d'espèces par carte bleue**

Unité : euro



Source : Rapport d'activité du groupement des cartes bancaires

■ **Données clés des retraits par carte bleue**

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de CB (en millions)	58,4	59,8	60,	60,6	61,7	62,8
Croissance	1,6%	2,4%	0,3%	1,0%	1,8%	1,8%
Nombre de retraits / carte / an	26,1	25,3	25,7	25,4	24,8	24,5
Croissance	-1,1%	-3,1%	1,6%	-1,2%	-2,4%	-1,2%

Source : Rapport d'activité du groupement des cartes bancaires

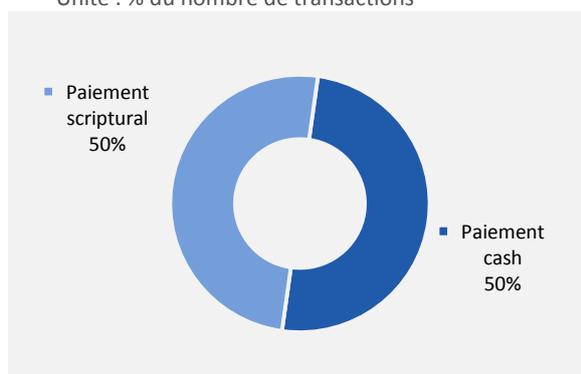
2.3. L'ENVIRONNEMENT SECTORIEL

Le cash comme moyen de paiement

Les paiements en espèces restent importants en France représentant, selon la Banque de France, environ la moitié des transactions en 2014. Les incitations croissantes à utiliser la carte bancaire et le succès des stratégies mises en place par les banques ont joué en défaveur du chéquier et des espèces. Si l'utilisation de la monnaie fiduciaire reste forte sur les montants inférieurs à 15 euros, l'essor du paiement sans contact au cours des derniers mois a favorisé l'usage de la carte bancaire pour régler des petits achats. D'ailleurs, le montant moyen d'une transaction sans contact était de 10,5 euros en 2014, contre 47 euros en moyenne pour une carte bancaire traditionnelle.

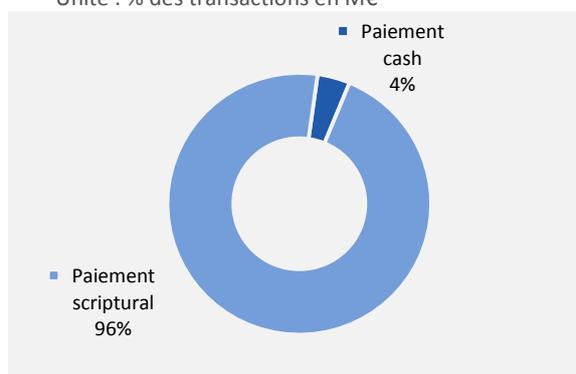
■ Répartition des transactions en volume par type de supports

Unité : % du nombre de transactions



■ Répartition des transactions en valeur par type de supports

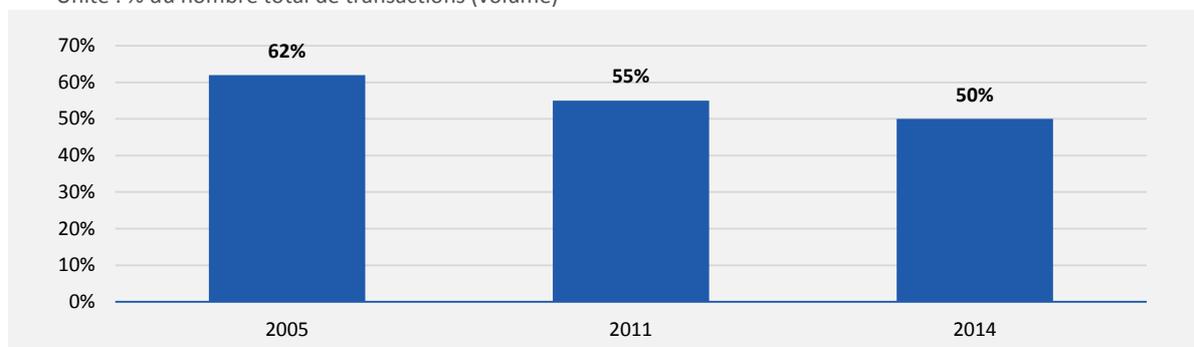
Unité : % des transactions en M€



Source : Banque de France, données 2014

■ Part des paiements en espèces

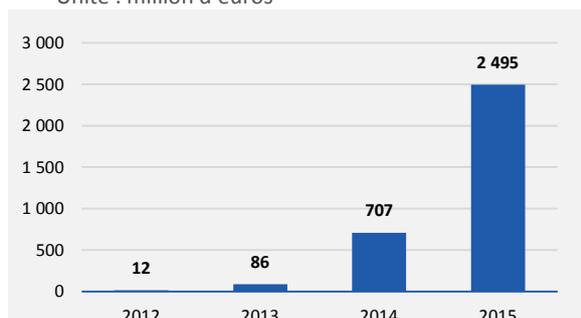
Unité : % du nombre total de transactions (volume)



Source : Banque de France

■ Transactions par CB sans contact

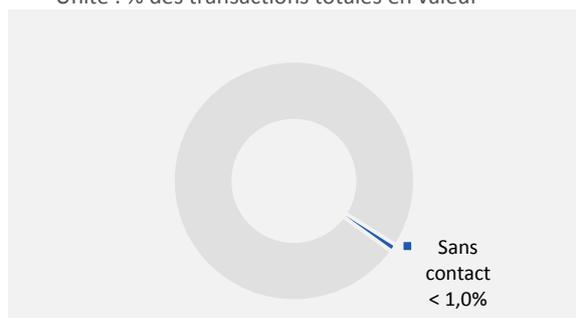
Unité : million d'euros



Source : Groupement des cartes bancaires, part du « sans contact » estimée pour 2015 par Xerfi

■ Part des paiements sans contact

Unité : % des transactions totales en valeur



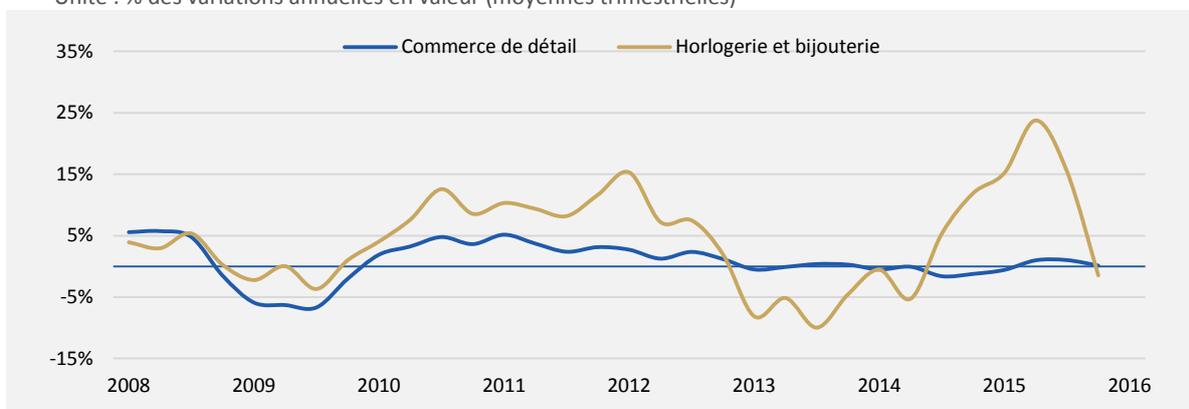
2.3. L'ENVIRONNEMENT SECTORIEL

Le chiffre d'affaires du commerce de détail

La consommation des ménages a redémarré en 2015 et a atteint son plus haut niveau depuis 5 ans en volume, grâce à des prix bas signifiant davantage de pouvoir d'achat et des taux d'intérêt à un niveau plancher décourageant l'épargne. Dans ce contexte, le chiffre d'affaires du commerce de détail a progressé modestement en valeur (+0,4%) mais de 2,6% en volume en 2015. Les transporteurs de fonds exerçant auprès des magasins spécialisés dans la vente au détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie ont notamment bénéficié d'une forte progression de l'activité en valeur (+12,7% sur un an), liée notamment au succès des montres connectées. À noter cependant que les attentats qui ont touché la capitale en novembre 2015 se sont soldés par une baisse de fréquentation dans les magasins, qui s'est accompagnée d'un recul d'activité au 4^{ème} trimestre.

■ Chiffre d'affaires du commerce de détail (dont l'horlogerie-bijouterie)

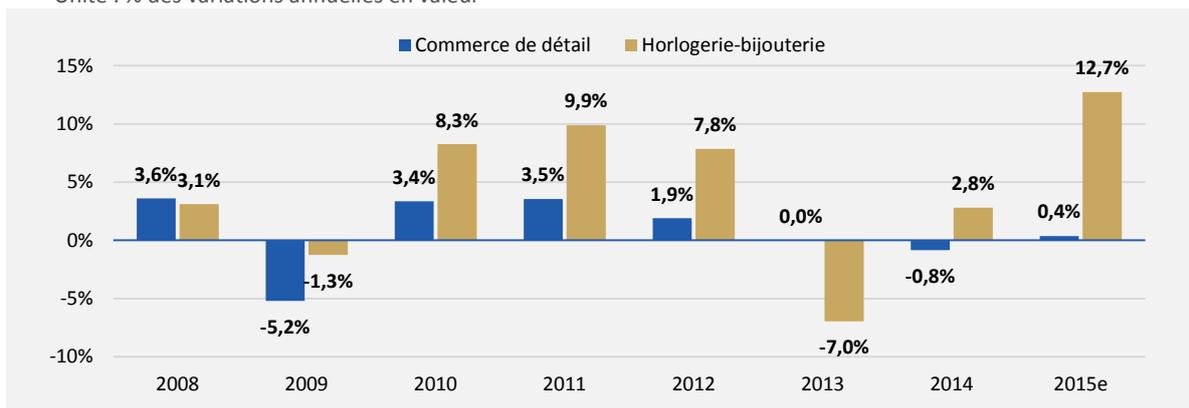
Unité : % des variations annuelles en valeur (moyennes trimestrielles)



Source : INSEE, dernière donnée disponible 12/2015

■ Chiffre d'affaires du commerce de détail (dont l'horlogerie-bijouterie)

Unité : % des variations annuelles en valeur



Source : INSEE

■ Chiffre d'affaires du commerce de détail en France

Unités : indice en valeur base 100 en 2007, % des variations annuelles

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Commerce de détail	101,5	105,1	107,1	107,1	106,2	106,6
Croissance	3,4%	3,5%	1,9%	0,0%	-0,8%	0,4%
Horlogerie et bijouterie	110,2	121,1	130,6	121,5	124,9	140,8
Croissance	8,3%	9,9%	7,8%	-7,0%	2,8%	12,7%

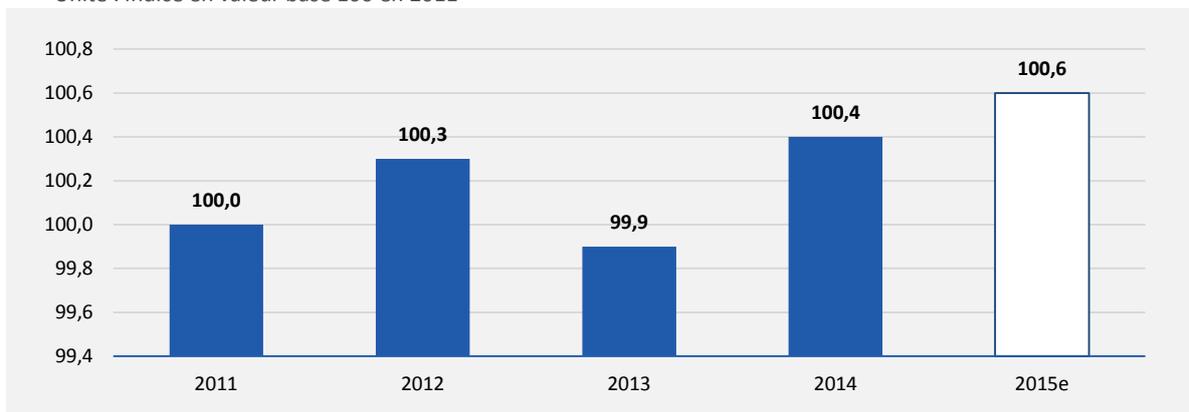
Sources : Feri, INSEE

2.4. LES INDICATEURS DE L'ACTIVITÉ
Le chiffre d'affaires de la profession

Le chiffre d'affaires du transport de fonds et de valeurs a faiblement progressé sur la période 2011-2015 (+0,6% en valeur), témoignant de difficultés chroniques sur le marché traditionnel. Celles-ci s'expliquent principalement par une baisse des volumes de cash gérés par les convoyeurs et par des tensions accrues sur les prix depuis le milieu des années 2000.

■ Chiffre d'affaires de la profession (panel Xerfi)

Unité : indice en valeur base 100 en 2011



Estimation et source : Xerfi, modèle Mapsis

■ Chiffre d'affaires de la profession (panel Xerfi)

Unités : indice en valeur base 100 en 2011 ; % des variations annuelles

	2011	2012	2013	2014	2015 (e)
Indice	100,0	100,3	99,9	100,4	100,6
Croissance	nd	0,3%	-0,4%	0,5%	0,2%

Estimation et source : Xerfi, modèle Mapsis

Méthodologie : Le modèle **Mapsis**, créé par **Xerfi**, est une analyse des comportements et des performances d'un ensemble de sociétés intervenant dans le secteur. Il permet d'étudier un bilan et un compte de résultats représentatifs du secteur, et de comprendre comment les opérateurs s'adaptent à l'évolution de la situation économique. Les données présentées ici proviennent de la consolidation des comptes des filiales des principaux acteurs du transport de fonds ayant déposé des comptes sur la période 2011-2014 :

- Brink's Évolution
- Protecval
- Est Valeurs
- Loomis France
- Prosegur Traitement de Valeurs Est
- Prosegur Traitement de Valeurs Azur
- Prosegur Traitement de Valeurs
- Prosegur Traitement Valeurs Provence
- Prosegur Logistique de Valeurs Azur
- Temis
- Temis HBJO

2.4. LES INDICATEURS DE L'ACTIVITÉ

Les prix des services de transport de fonds

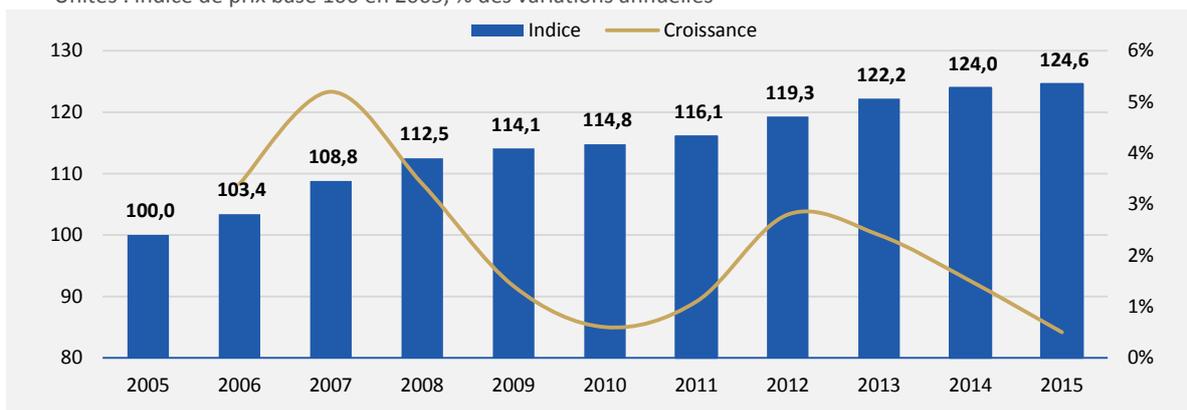
Malgré un secteur proche du duopole (Brink's et Loomis se partageant environ 88% du marché en valeur en France métropolitaine), les pressions pesant sur les prix des services de transport de fonds sont restées fortes en 2015, les clients restant exigeants en matière tarifaire.

À partir du milieu des années 2000, les banques, principales clientes des transporteurs de fonds, sont entrées dans des logiques d'appels d'offres menés par des acheteurs, qui se sont soldées par des baisses de prix importantes à prestations équivalentes.

Par ailleurs, Brink's, leader du marché, s'est engagé dans une guerre des prix afin de gagner des parts de marché sur ses concurrents. Le lancement récent de *Momentum* par l'Américain s'inscrit dans cette déflation puisque cette offre propose une réduction tarifaire aux clients sur la base d'une meilleure gestion des dessertes.

■ Prix des services de transport de fonds

Unités : indice de prix base 100 en 2005, % des variations annuelles



Estimation Xerfi / Source : INSEE

■ Prix des services de transport de fonds

Unités : indice de prix base 100 en 2005, % des variations annuelles

	Indice	Croissance
2005	100,0	nd
2006	103,4	3,4%
2007	108,8	5,2%
2008	112,5	3,4%
2009	114,1	1,4%
2010	114,8	0,6%
2011	116,1	1,1%
2012	119,3	2,8%
2013	122,2	2,4%
2014	124,0	1,5%
2015	124,6	0,5%

Source : INSEE

Une sélection rigoureuse des entreprises

Très concentré, le marché du transport de fonds et de valeurs supérieurs à 30K€ pour le fiduciaire et les métaux précieux, et à 100K€ pour les bijoux est essentiellement effectué par quatre opérateurs en France : Brink's, Loomis, Prosegur et Temis. Seules les filiales de ces acteurs ayant des activités de transport de fonds et de valeurs en France métropolitaine ont été prises en compte afin d'avoir une vision « marché » et non une vision « opérateur ». Dans cette optique, les filiales de l'Espagnol Prosegur spécialisées dans la sécurité humaine ont été exclues de l'analyse.

À noter également que la société Brink's Évolution réalise une activité internationale sur l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle à hauteur de 8% de son chiffre d'affaires 2014, impossible à isoler dans les comptes.

■ Sociétés retenues dans l'analyse pour la France métropolitaine

Société	Numéro de Siret	Groupe d'appartenance
Brink's Évolution	32461367800048	Brink's (Etats-Unis)
Protecval	40331539300021	
Est Valeurs	30935855400090	
Loomis France	47904859701011	Loomis (Suède)
Prosegur Traitement de Valeurs Est	99781800000140	Prosegur (Espagne)
Prosegur Traitement de Valeurs Azur	31208673900017	
Prosegur Traitement de Valeurs	35233048400028	
Prosegur Traitement Valeurs Provence	44413640200013	
Prosegur Logistique de Valeurs Azur	03702075700011	
Temis	41940372000057	Temis (France)
Temis HBJO	49513316700041	

Source : Xerfi via Greffes des Tribunaux de Commerce

Pour les sociétés exerçant dans les territoires et départements d'Outre-Mer, les comptes sont parcellaires, avec des historiques très courts, empêchant de mener une analyse en dynamique. Xerfi est néanmoins parvenu à calculer des ratios clés moyens sur cette zone géographique.

■ Sociétés retenues dans l'analyse pour la France d'Outre-Mer

Société	Numéro de Siret	Groupe d'appartenance
Brink's Antilles	31998282300092	Brink's (Etats-Unis)
Brink's Réunion	32183487100030	
Reunival	47803695700023	Reunival (Réunion)
Reunion Monetics	47924579700010	
GAB Services	47924279400010	
Transfom	33813551000034	Transfom (Martinique)
Transbank	38005692900058	Transbank (Guadeloupe)

Source : Xerfi via Greffes des Tribunaux de Commerce

Le modèle Mapsis, un outil exclusif développé par Xerfi

Le modèle **Mapsis**, créé par **Xerfi**, est une analyse des comportements et des performances d'un ensemble de sociétés intervenant dans un secteur. Il permet d'étudier un bilan et un compte de résultats type issus de l'agrégation des états financiers des entreprises, et de comprendre comment les opérateurs s'adaptent à l'évolution de la situation économique. Les entreprises retenues dans l'analyse sont celles ayant déposé leurs comptes sur l'ensemble de la période étudiée (2011-2014). La méthode exclut par construction les entités disparues ainsi que celles récemment créées. Les résultats du panel reflètent donc les performances des entreprises pérennes au sein d'un panel dont le périmètre est constant sur la période de référence.

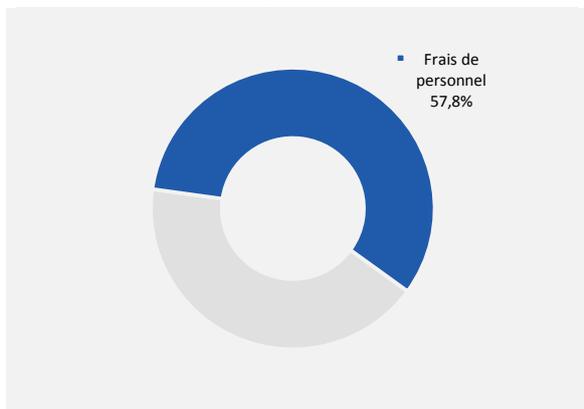
2.5. LES PERFORMANCES FINANCIÈRES DES ENTREPRISES

Les principaux postes de charges

Dans le secteur du transport de fonds, l'activité repose principalement sur la main-d'œuvre, ce qui explique le poids important des frais de personnel (57,8% du chiffre d'affaires en moyenne sur la période 2010-2014). Par rapport à d'autres activités de services marchands, les emplois sont stables et requièrent une faible qualification. En France d'Outre-Mer, le volet emploi est déterminant puisqu'il est très difficile pour les sociétés de transport de fonds d'embaucher des personnes déjà titulaires d'un certificat de qualification professionnelle. De fait, elles sont dans l'obligation d'investir dans une formation, dispensée généralement dans un centre de formation agréé basé en Métropole. Ces investissements importants en amont de l'embauche incite les sociétés à fidéliser leurs salariés.

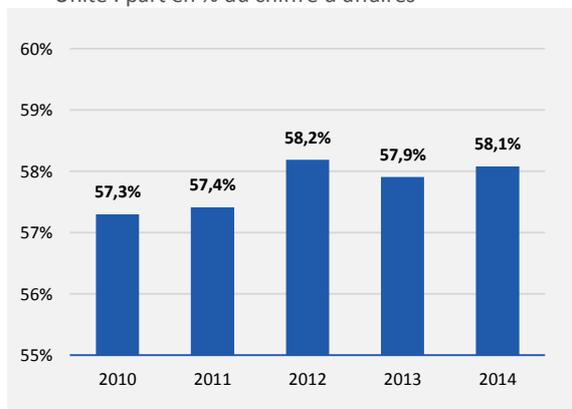
■ Poids des frais de personnel (*)

Unité : part en % du chiffre d'affaires
(moyenne 2010-2014)



■ Évolution du poids des frais de personnel (*)

Unité : part en % du chiffre d'affaires

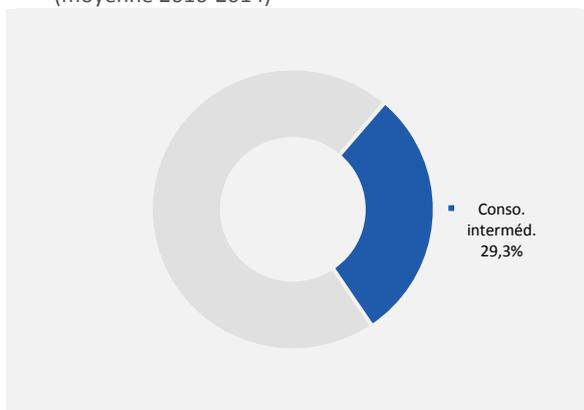


(*) hors impact du CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi)

Source : Xerfi, modèle Mapsis

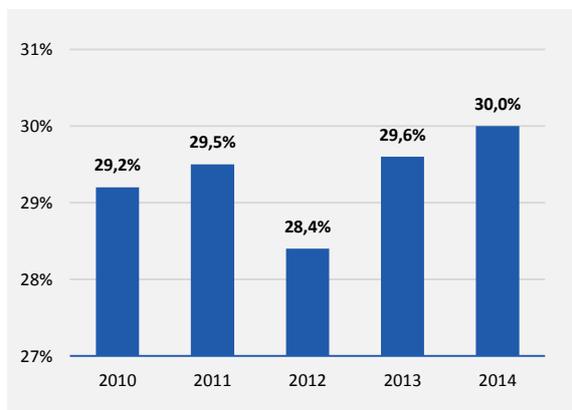
■ Poids des consommations intermédiaires (*)

Unité : part en % du chiffre d'affaires
(moyenne 2010-2014)



■ Evolution du poids des consommations intermédiaires (*)

Unité : part en % du chiffre d'affaires



(*) les consommations intermédiaires incluent les approvisionnements et les autres achats et charges externes (AACE)

Source : Xerfi, modèle Mapsis

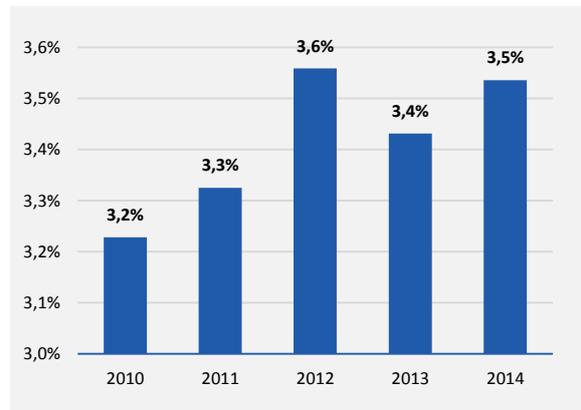
■ Poids des impôts et taxes

Unité : part en % du chiffre d'affaires
(moyenne 2010-2014)



■ Évolution du poids des impôts et taxes

Unité : part en % du chiffre d'affaires



Source : Xerfi, modèle Mapsis

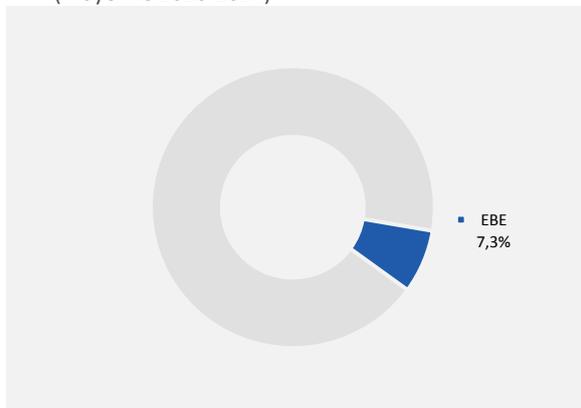
2.5. LES PERFORMANCES FINANCIÈRES DES ENTREPRISES

Le taux d'EBE et de résultat net

Le taux d'excédent brut d'exploitation (EBE) des sociétés de notre panel s'est tendanciellement dégradé entre 2010 et 2012, les frais de personnel progressant plus rapidement que le chiffre d'affaires. Le rebond observable depuis 2013 est essentiellement attribuable au CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi). Ce dispositif fiscal, applicable à la masse salariale inférieure à 2,5 fois le SMIC, a en effet été très avantageux pour le secteur puisqu'il a permis un gain d'un point sur l'indicateur. Le taux d'EBE a ainsi atteint 7,6% du chiffre d'affaires en 2013 et s'est maintenu à ce niveau en 2014. On observe la même tendance sur le taux de résultat net, qui s'est quant à lui établi à 3,1% du chiffre d'affaires en fin de période.

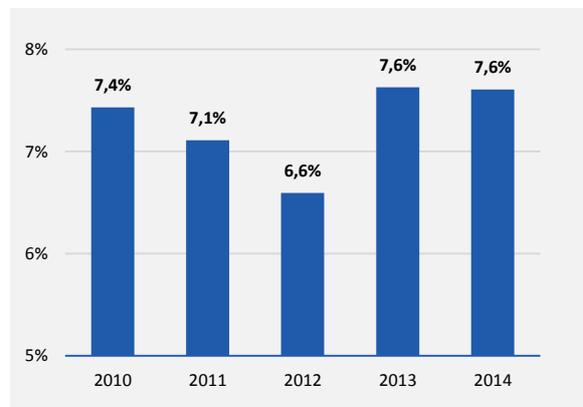
■ Excédent brut d'exploitation

Unité : part en % du chiffre d'affaires
(moyenne 2010-2014)



■ Évolution du taux d'EBE

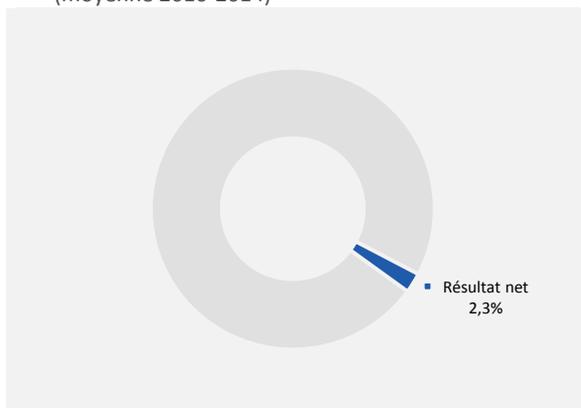
Unité : part en % du chiffre d'affaires



Source : Xerfi, modèle Mapsis

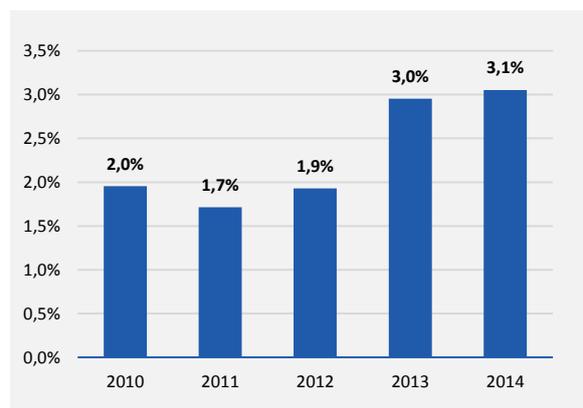
■ Résultat net

Unité : part en % du chiffre d'affaires
(moyenne 2010-2014)



■ Évolution du taux de résultat net

Unité : part en % du chiffre d'affaires



Source : Xerfi, modèle Mapsis

2.5. LES PERFORMANCES FINANCIÈRES DES ENTREPRISES

Le compte de résultat en % du chiffre d'affaires

■ Structure du compte de résultat du secteur en % du chiffre d'affaires

Unité : % du chiffre d'affaires

	2010	2011	2012	2013	2014
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Consommations intermédiaires	-29,2	-29,5	-28,4	-29,6	-30,0
Autres produits	0,1	0,2	0,3	0,2	0,2
Autres charges	-2,8	-3,1	-3,1	-2,8	-2,8
VALEUR AJOUTEE CORRIGEE	67,9	67,6	68,3	67,8	67,6
Subventions d'exploitation	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0
Impôts et taxes	-3,2	-3,3	-3,6	-3,4	-3,5
Frais de personnel (y compris participation et CICE)	-57,3	-57,4	-58,2	-56,8	-56,4
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	7,4	7,1	6,6	7,6	7,6
Solde reprises – dotations aux provisions	0,2	0,5	1,1	0,6	0,6
Dotations aux amortissements	-4,2	-4,3	-4,3	-4,4	-4,4
EXCEDENT NET D'EXPLOITATION	3,3	3,1	3,2	3,7	3,7
Solde des opérations en commun	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Produits financiers	0,2	0,3	0,1	0,2	0,1
Charges financières	-0,6	-0,5	-0,4	-0,3	-0,3
<i>dont intérêts financiers</i>	-0,4	-0,4	-0,3	-0,2	-0,2
Solde des opérations financières	-0,4	-0,2	-0,3	-0,1	-0,2
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	2,9	2,9	2,9	3,6	3,5
Solde exceptionnel	0,1	-0,1	0,3	0,0	0,1
Impôt sur les bénéfices	-1,0	-1,1	-1,3	-0,6	-0,6
RESULTAT NET	2,0	1,7	1,9	3,0	3,1
Capacité d'autofinancement avant répartition	6,0	5,5	5,2	6,8	6,9

Source : Xerfi, modèle Mapis

■ Structure du bilan du secteur en % de l'actif et du passif

Unité : % de l'actif ou du passif

	2010	2011	2012	2013	2014
ACTIF					
Capital souscrit non appelé	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Actif immobilisé net	51,7	51,8	52,9	52,3	54,0
dont immobilisations incorporelles nettes	18,5	18,2	17,6	18,3	19,8
dont immobilisations corporelles nettes	31,6	31,1	31,8	30,7	31,2
dont immobilisations financières nettes	1,6	2,5	3,5	3,2	3,0
Actif circulant net	47,3	47,2	46,4	44,3	45,1
dont stocks nets	0,5	0,5	0,3	0,4	0,4
dont clients nets	31,1	30,1	30,7	28,6	28,9
dont valeurs mobilières de placement	1,1	1,3	0,8	0,0	0,1
dont disponibilités	2,9	1,8	1,4	1,5	2,8
dont autres actifs circulants	11,5	13,6	13,1	13,8	12,8
Comptes de régularisation	1,0	1,0	0,7	3,4	0,9
TOTAL ACTIF/PASSIF	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
PASSIF					
Fonds propres et assimilés	32,7	32,2	32,4	34,5	36,6
Dettes	66,6	67,2	66,9	64,9	62,7
dont dettes à caractère financier	19,2	23,8	19,1	15,1	15,3
dont fournisseurs	7,7	7,0	9,2	11,8	7,9
dont dettes fiscales et sociales	34,3	32,8	34,1	33,3	35,5
dont autres dettes	5,4	3,6	4,5	4,7	4,0
Produits constatés d'avance	0,6	0,6	0,7	0,6	0,7

Source : Xerfi, modèle Maxis

2.5. LES PERFORMANCES FINANCIÈRES DES ENTREPRISES

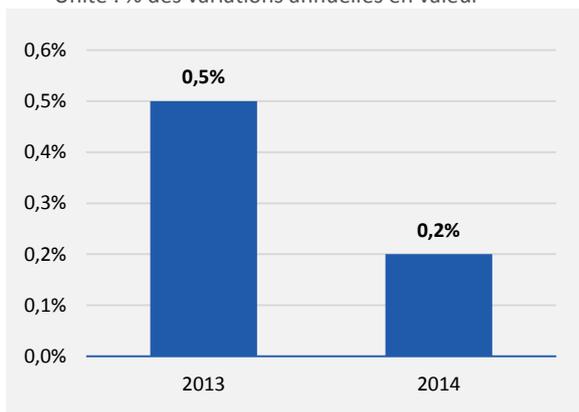
Un comparatif Métropole / Outre-Mer

L'analyse des comptes des sociétés de transport de fonds en France métropolitaine et en Outre-Mer révèlent d'importants écarts de performances, liés à un modèle d'affaires relativement différent. Ainsi, le taux d'EBE moyen était de 19% en 2014 en France d'Outre-Mer, contre 7,6% en Métropole. L'absence des fournisseurs d'automates (pour la banque ou la grande distribution) permet aux transporteurs de fonds basés en Outre-Mer d'intervenir dans des activités de location. Leurs relations avec la clientèle passent systématiquement par des contrats de LOA, qui permet de rendre le client captif durant toute la durée du contrat, à la fois sur les activités de transport mais aussi de comptage et d'entretien (niveau 1 et 2).

Ces résultats masquent toutefois d'intenses pressions concurrentielles sur certains territoires, et notamment à La Réunion où le marché, nettement plus petit que celui de la région francilienne, se partage entre trois acteurs, dont l'Américain Brink's. Ces situations d'ailleurs expliquent pourquoi la culture du secret est extrêmement importante dans ces territoires.

■ Chiffre d'affaires des transporteurs de fonds en Métropole

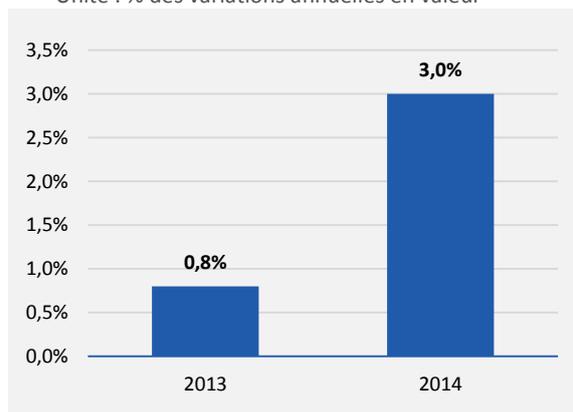
Unité : % des variations annuelles en valeur



Source : Xerfi, modèle Mapsis

■ Chiffre d'affaires des transporteurs de fonds en Outre-Mer

Unité : % des variations annuelles en valeur



Source : Xerfi, modèle Mapsis

■ Principaux ratios des sociétés de transport de fonds

Données moyennes	Métropole	Outre-Mer
Chiffre d'affaires (k€)	74 277,9	7 153,6
EBE (k€)	5 650,3	1 361,5
EBE / CA (%)	7,6%	19,0%
Résultat net (k€)	2 266,9	651,6
Résultat net / CA (%)	3,1%	9,1%
Capitaux propres (k€)	16 045,9	2 885,0
Dettes (k€)	24 171,3	3 212,4
<i>dont dettes financières</i>	4 727,0	633,3

Source : Xerfi, modèle Mapsis

L'échantillon retenu

Afin d'assurer une cohérence avec la partie financière, Xerfi a conservé le même échantillon d'entreprises.

■ Sociétés retenues dans l'analyse

Société	Numéro de Siret	Groupe d'appartenance
Brink's Évolution	32461367800048	Brink's (Etats-Unis)
Proteval	40331539300021	
Est Valeurs	30935855400090	
Loomis France	47904859701011	Loomis (Suède)
Prosegur Traitement de Valeurs Est	99781800000140	Prosegur (Espagne)
Prosegur Traitement de Valeurs Azur	31208673900017	
Prosegur Traitement de Valeurs	35233048400028	
Prosegur Traitement Valeurs Provence	44413640200013	
Prosegur Logistique de Valeurs Azur	03702075700011	
Temis	41940372000057	Temis (France)
Temis HBJO	49513316700041	

Source : Xerfi via Greffes des Tribunaux de Commerce

La mesure du nombre d'établissements...

Pour analyser l'évolution du tissu économique du secteur, Xerfi a recensé le nombre d'établissements appartenant à chaque entreprise assurant le transport de fonds et de valeurs supérieurs à 30K€ pour le fiduciaire et les métaux précieux, et à 100K€ pour les bijoux, chaque année sur la période 2006-2014. Cette vision en dynamique prend évidemment en compte les créations et fermetures de sites enregistrés sur la période pour chacun des opérateurs retenus.

... et de l'emploi

La mesure de l'emploi a été plus complexe dans la mesure où les opérateurs ne publient pas systématiquement les données d'effectifs de leurs filiales spécialisées dans le transport de fonds et de valeurs. Nous avons donc cherché à recomposer un historique de l'emploi en reprenant :

- les données déclaratives des opérateurs sur la base de l'effectif moyen lorsque celles-ci étaient disponibles. Dans ce secteur, peu saisonnier et n'ayant pas recours à l'intérim, l'indicateur d'effectif moyen est relativement fiable pour approcher l'effectif d'une société en année N ;
- lorsque nous ne disposions pas des données opérateurs, Xerfi a approché l'emploi de chaque société en se basant sur l'évolution de sa masse salariale.

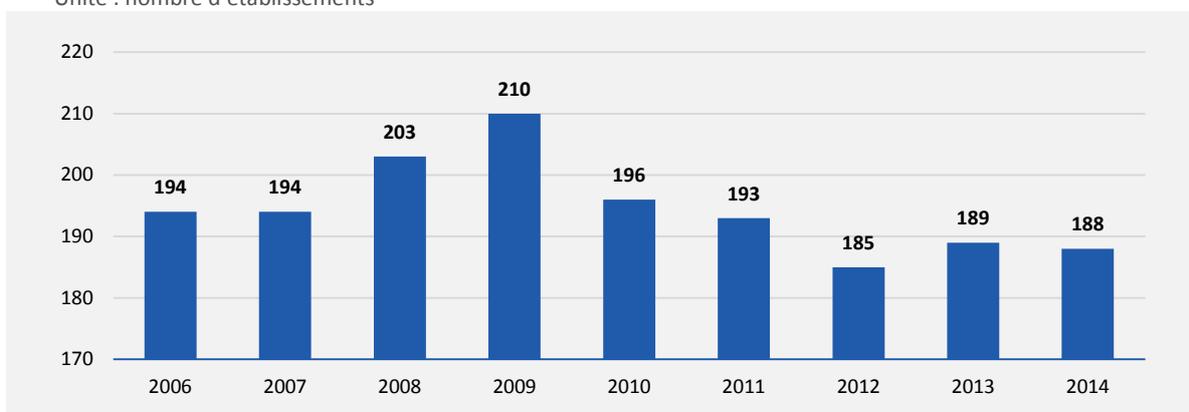
2.6. LA STRUCTURE ÉCONOMIQUE DU SECTEUR

Le nombre d'établissements

Le nombre d'établissements des principaux acteurs du transport de fonds et de valeurs a reculé de 10,5% entre 2009 et 2014, pour descendre à 188 structures. Cette évolution ne traduit pas des fermetures sèches, puisque l'emploi s'est globalement stabilisé sur la même période. Elle témoigne en revanche d'un mouvement de concentration visant à industrialiser et sécuriser les centres-forts. L'érosion du tissu économique s'explique également par la fermeture des comptoirs Banque de France. N'effectuant pas de recyclage de fonds, les opérateurs du secteur dépendent très fortement de la Banque de France pour s'approvisionner en cash, plusieurs fois par jour.

■ Nombre d'établissements des principaux acteurs du secteur

Unité : nombre d'établissements



Source : Xerfi via Greffes des Tribunaux de Commerce

■ Établissements des principaux acteurs du secteur

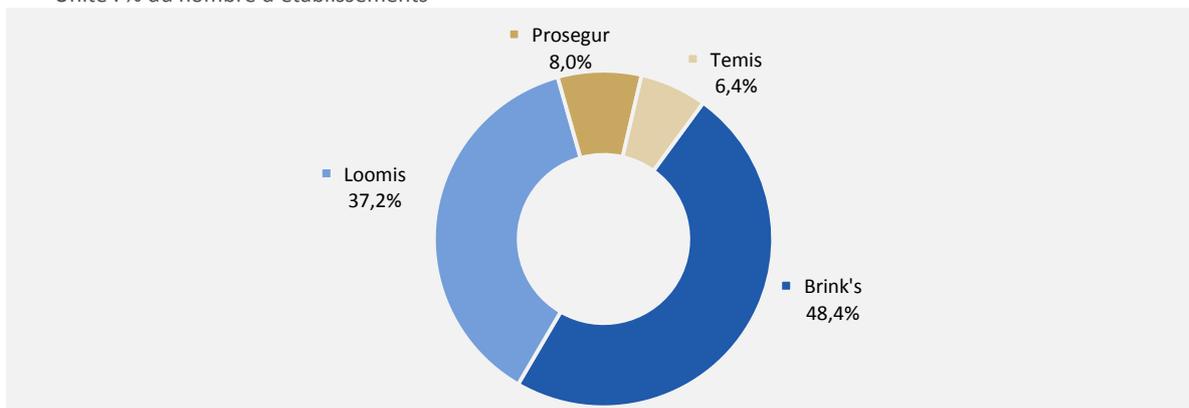
Unités : nombre d'établissements, % des variations annuelles

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Établissements	203	210	196	193	185	189	188
Croissance	-4,4%	-3,3%	7,1%	1,6%	4,3%	-2,1%	0,5%

Source : Xerfi via Greffes des Tribunaux de Commerce

■ Répartition du nombre d'établissements par opérateurs

Unité : % du nombre d'établissements

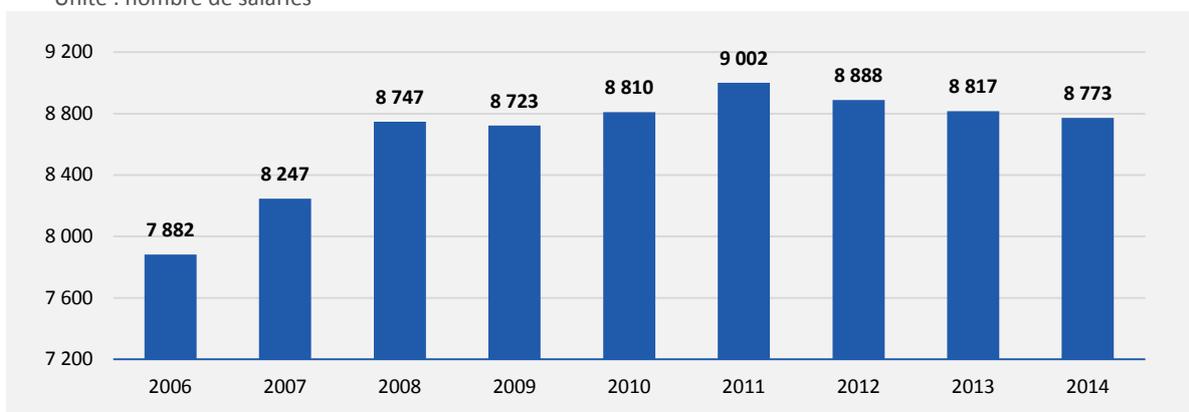


Source : Xerfi via Greffes des Tribunaux de Commerce, données 2014

Malgré une érosion du tissu économique, l'emploi chez les leaders du transport de fonds traditionnel s'est globalement stabilisé sur la période 2009-2014 (+0,6%), pour atteindre 8 773 salariés. Contrairement à d'autres professions, le transport de fonds et de valeurs n'est pas soumis à un turn-over important ni même à des difficultés de recrutement. En revanche, les processus d'embauche sont particulièrement longs, l'exercice de la profession supposant la détention d'une carte professionnelle. Par ailleurs, les obtentions de port d'armes pour de nouveaux salariés peuvent prendre plusieurs mois. *In fine*, pour les opérateurs du secteur, la fidélisation du personnel est essentielle.

■ Effectifs des principaux acteurs du secteur

Unité : nombre de salariés



Source : Xerfi via Greffes des Tribunaux de Commerce

■ Effectifs des principaux acteurs du secteur

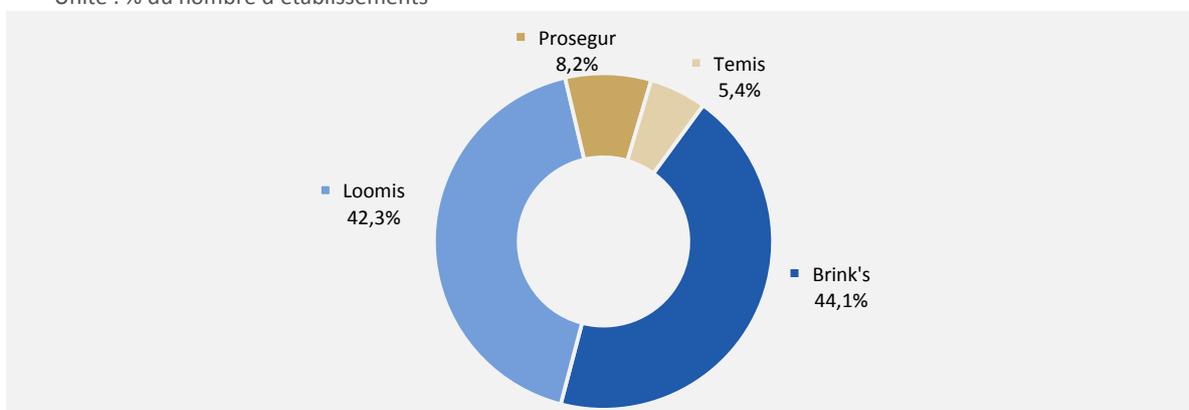
Unités : nombre de salariés, % des variations annuelles

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Effectifs	8 747	8 723	8 810	9 002	8 888	8 817	8 773
Croissance	6,1%	-0,3%	1,0%	2,2%	-1,3%	-0,8%	-0,5%

Source : Xerfi via Greffes des Tribunaux de Commerce

■ Répartition des effectifs par opérateurs

Unité : % du nombre d'établissements



Source : Xerfi via Greffes des Tribunaux de Commerce, données 2014

NB : Il est impossible d'isoler pour certains opérateurs les activités ne relevant pas du transport de fonds. Pour Brink's, par exemple, l'emploi intègre les activités de sécurité humaine ainsi que les activités à l'international sur l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle.

LES PERSPECTIVES DE L'ACTIVITE, QUEL AVENIR POUR LE CASH ?

3.1. LES PRÉVISIONS À L'HORIZON 2017	38
À retenir	38
Le chiffre d'affaires de la profession	40
Le réseau des caisses Banque de France	41
3.2. LES PERSPECTIVES CHEZ LES PRINCIPAUX CLIENTS	42
Les perspectives dans la banque	42
Les perspectives dans le commerce	43
Les perspectives dans les HBJO	44
Les perspectives dans les administrations	45
3.3. LES NOUVELLES TENDANCES	46
L'essor des banques en ligne	46
Le paiement mobile ou les nouveaux moyens de paiement	47
La dématérialisation des titres-restaurant	48
La transformation des automates bancaires	49
L'automatisation de la gestion des espèces en grande distribution	50

UNE ATONIE DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES TRANSPORTEURS DE FONDS

Le chiffre d'affaires des transporteurs de fonds progressera à un rythme modéré à l'horizon 2017. Cet indicateur, fortement dépendant de l'activité bancaire, sera pénalisé par les restructurations en cours sur ce marché. En effet, la poursuite des fermetures d'agences et la rationalisation du parc d'automates impactera négativement l'activité. Par ailleurs, les pressions sur les prix resteront fortes tant de la part des clients que des acteurs du secteur eux-mêmes, en quête de nouvelles parts de marché.

Sur les activités de maintenance, les transporteurs de fonds seront également freinés dans leur progression par les importantes barrières dressées par les fabricants de machines. Ces derniers souhaitent garder la main sur les activités de maintenance de niveau 3 à 5, nécessitant des compétences techniques et généralement le remplacement de pièces. C'est sur ce dernier point que les fabricants font barrages, en jouant sur les délais d'approvisionnement en pièces détachées allongeant ainsi les délais de réparation lorsque celle-ci est assurée par des tiers.

Il existe néanmoins sur le marché bancaire des marges de progression pour les acteurs du transport de fonds. En effet, une partie non négligeable du parc de DAB-GAB est encore géré en interne par des filiales de groupes bancaires. Des prises de marché sont donc encore possible à condition de proposer des offres attractives incitant à l'externalisation.

QUELQUES BONNES NOUVELLES DU COTE DU COMMERCE MALGRE LE RENFORCEMENT DES INCITATIONS A UTILISER LA CARTE BANCAIRE

Du côté du commerce, la situation sera plus mitigée. Certes, les Assises des moyens de paiement, qui se sont tenues à Bercy le 2 juin 2015 n'ont pas été porteuses de bonnes nouvelles pour le transport de fonds puisque la tendance est à une limitation des paiements en espèces. Mais, le déploiement d'automates dans la grande distribution est en revanche une bonne chose pour la profession, qui cherche à alléger les activités de transport pur, peu rémunératrice et surtout à risque, pour s'orienter vers de l'accompagnement de la clientèle en front et back office. Il est rare aujourd'hui que le client achète directement ses machines/automates aux fabricants. Il passe généralement par le transporteur *via* un contrat de LOA, qui permet de rendre le client captif, à la fois en transport mais aussi en comptage.

DES FERMETURES DE CENTRES FORTS SONT ATTENDUES A COURT TERME

Le parc d'établissements des transporteurs de fonds va de nouveau s'éroder à court terme en raison de la mise en place de la seconde phase du plan d'adaptation du réseau des caisses de la Banque de France, lancé en 2013 et qui a déjà abouti à la fermeture d'une quinzaine de caisses régionales. Sur la période 2016-2020, 21 caisses supplémentaires fermeront leurs portes. Parallèlement, trois centres seront ouverts aux transporteurs de fonds, notamment dans le Nord et en Ile-de-France. Au-delà d'un allongement des trajets, cette réorganisation fait peser un risque supplémentaire pour les opérateurs du convoyage de fonds et pourrait se solder par un alourdissement des primes d'assurance.

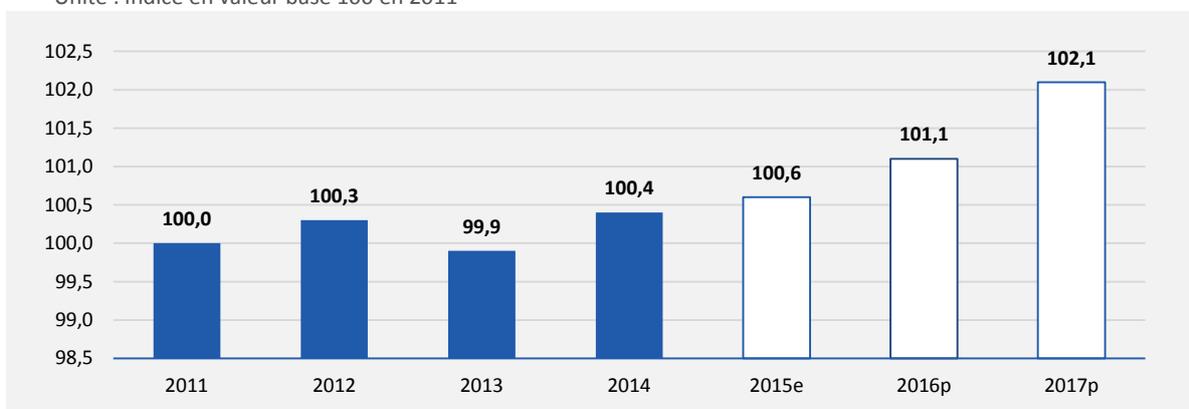
3.1. LES PRÉVISIONS À L'HORIZON 2017

Le chiffre d'affaires de la profession

En France, le chiffre d'affaires des transporteurs de fonds reste largement corrélé à l'activité des groupes bancaires. Le contexte macro-économique, déterminant essentiel de l'activité de la banque de détail, s'est assez nettement amélioré au cours des derniers mois, ce qui favorisera une reprise durable de la consommation des ménages et donc un accroissement des flux de cash. Et ce d'autant plus que les taux d'intérêt resteront bas (aucune incitation à épargner). Les opérateurs du secteur resteront néanmoins confrontés à la persistance de fortes tensions sur les prix. En effet, aucune accalmie sur les évolutions de prix n'est attendue à court terme. Désormais, les transporteurs de fonds ne disposent plus de marges de manœuvre. *In fine*, la croissance du chiffre d'affaires s'accroîtra légèrement en valeur à l'horizon 2017. Mais cette « performance » masquera des tensions fortes sur les marges.

■ Chiffre d'affaires de la profession (panel Xerfi)

Unité : indice en valeur base 100 en 2011



Estimation, prévisions et source : Xerfi, modèle Mapsis

■ Chiffre d'affaires de la profession (panel Xerfi)

Unités : indice en valeur base 100 en 2011 ; % des variations annuelles

	2011	2012	2013	2014	2015 (e)	2016 (e)	2017 (e)
Indice	100,0	100,3	99,9	100,4	100,6	101,1	102,1
Croissance	nd	0,3%	-0,4%	0,5%	0,2%	0,5%	1,0%

Estimation, prévisions et source : Xerfi, modèle Mapsis

Méthodologie : Le modèle **Mapsis**, créé par **Xerfi**, est une analyse des comportements et des performances d'un ensemble de sociétés intervenant dans le secteur. Il permet d'étudier un bilan et un compte de résultats représentatifs du secteur, et de comprendre comment les opérateurs s'adaptent à l'évolution de la situation économique. Les données présentées ici proviennent de la consolidation des comptes des filiales des principaux acteurs du transport de fonds ayant déposé des comptes sur la période 2011-2014 :

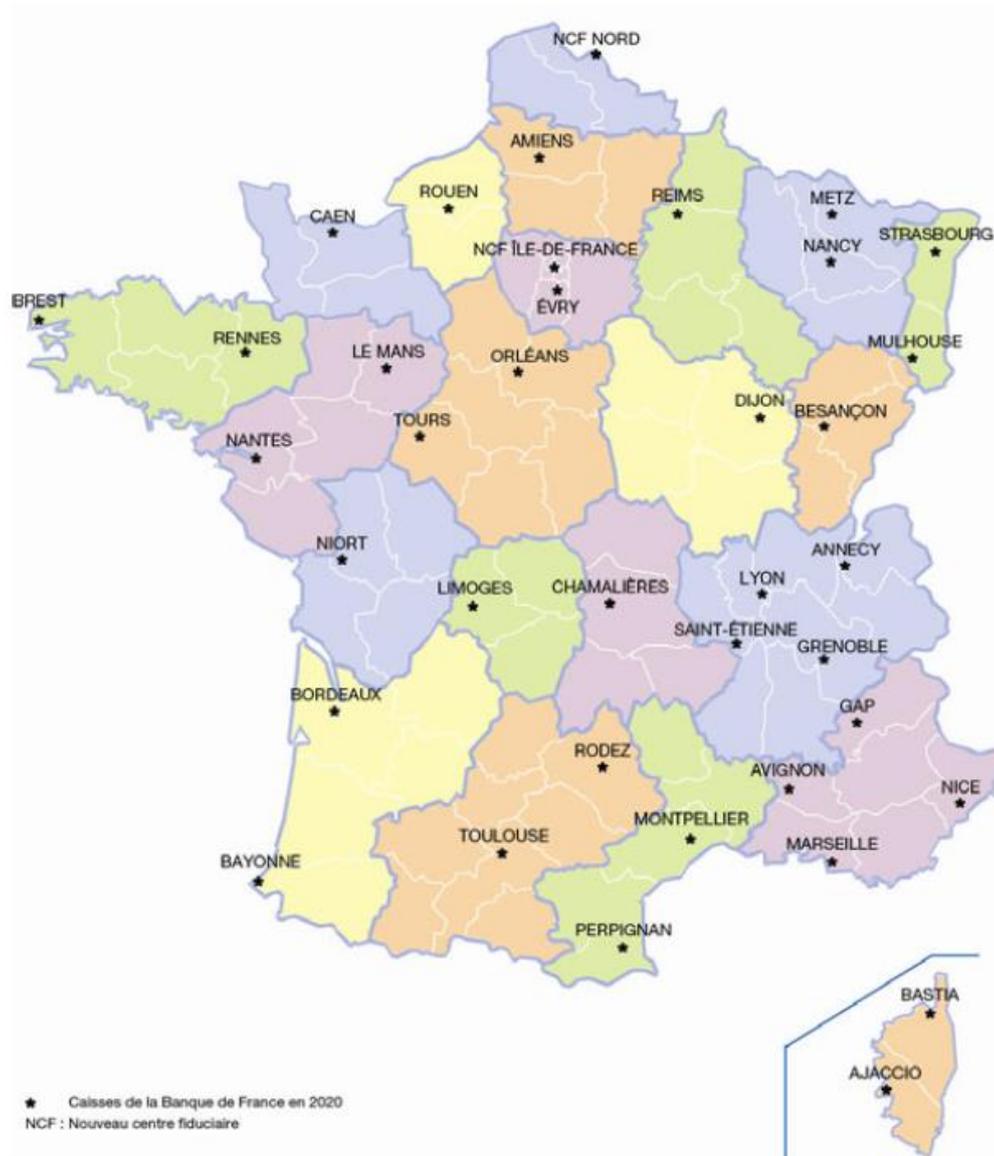
Brink's Évolution
 Protecval
 Est Valeurs
 Loomis France
 Prosegur Traitement de Valeurs Est
 Prosegur Traitement de Valeurs Azur
 Prosegur Traitement de Valeurs
 Prosegur Traitement Valeurs Provence
 Prosegur Logistique de Valeurs Azur
 Temis
 Temis HBJO

3.1. LES PRÉVISIONS À L'HORIZON 2017

Le réseau des caisses Banque de France

Le Conseil général de la Banque de France a adopté en juin 2013 un projet de modernisation de son réseau courant jusqu'en 2020. Celui-ci contient notamment un important volet sur la fermeture des caisses non rentables, recevant moins de 50 millions de billets par an. L'un des objectifs stratégiques de la Banque de France est en effet de réduire son parc de 71 caisses à 38 d'ici 2020. Cette décision aura un impact sur les transporteurs de fonds qui devront modifier voire allonger leur circuit, les exposant ainsi davantage aux risques d'attaques.

■ Réseau des caisses Banque de France à l'horizon 2020



Source : Banque de France

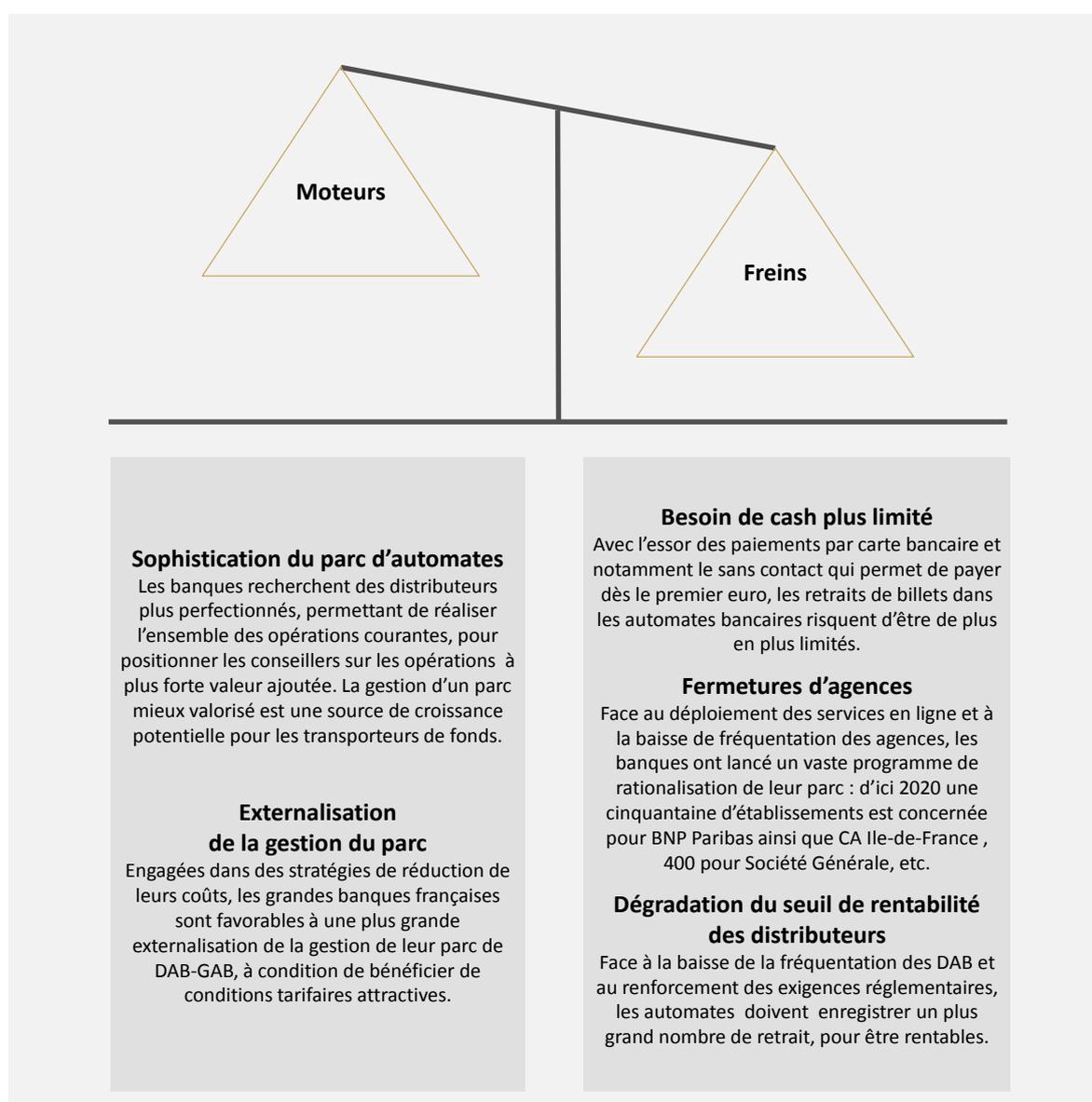
3.2. LES PERSPECTIVES CHEZ LES PRINCIPAUX CLIENTS

Les perspectives dans la banque

Les banques représentent la clientèle historique des transporteurs de fonds. Mais, sur ce marché, les perspectives à court et moyen terme sont peu favorables. Les groupes bancaires, engagés dans de vastes programmes de transformation digitale, cherchent en effet à rationaliser leurs réseaux d'agences, limiter le niveau de cash, etc.

Mais parallèlement, les banques ont de nouvelles attentes concernant les fonctionnalités des distributeurs de billets, qui sont en passe de devenir l'un des points de contact les plus récurrents avec les clients. Par ailleurs, même si certains opérateurs ont commencé à fermer des distributeurs automatiques de billets, la politique de rationalisation restera très ciblée étant donné la nécessité de maintenir un maillage du territoire.

■ Principaux moteurs et freins à la croissance de l'activité dans la banque



Source : Xerfi |

3.2. LES PERSPECTIVES CHEZ LES PRINCIPAUX CLIENTS

Les perspectives dans le commerce

Le 2 juin 2015 se sont tenues à Bercy les Assises des moyens de paiement, dont l'objectif était de construire une stratégie nationale dans le domaine des moyens de paiement. Trois volets concernant les commerçants ont été notamment abordés : la généralisation du paiement par carte bancaire pour les petits montants, la modernisation des terminaux de paiement et la sécurisation des transactions, notamment pour les e-commerçants.

■ Quelles nouveautés dans le commerce ?

Favoriser le paiement par carte bancaire (CB) pour les petits montants

Le secteur du commerce est encore peu ouvert à l'utilisation de la carte bancaire pour les petits montants (généralement inférieurs à 10 euros) en raison de l'importance des frais bancaires afférents. Pour favoriser le paiement par CB, le gouvernement a permis une réduction des commissions interbancaires de paiement. Celles-ci sont passées de 0,28% à 0,23% de la valeur de la transaction fin 2015. Dans le même temps, la partie fixe de la commission a été supprimée afin de permettre le paiement par carte pour les petits montants. Enfin, le gouvernement a demandé aux banques d'être plus transparentes sur leurs tarifs afin de permettre une mise en concurrence des offres bancaires par les commerçants.

Moderniser les terminaux de paiement

Les équipements installés dans les commerces vont être modernisés pour permettre la réduction de la durée et du coût des transactions. Dès 2016, de nouveaux terminaux intégrant la fonction IP (télécommunication par internet) seront installés chez les commerçants. Ils permettront de réduire la durée moyenne et le coût des transactions.

Pour les commerçants ne pouvant pas utiliser ce type de matériel (nécessitant une connexion ADSL), les banques se sont engagées à travailler avec les opérateurs télécoms et les sociétés de routage pour proposer une offre équivalente en termes de coût.

Sécuriser les transactions en ligne pour les e-commerçants

Avec l'essor du e-commerce, la sécurisation des transactions sur internet est devenu un enjeu majeur pour les commerçants présents sur le Web. Les dispositifs d'authentification du porteur de la carte bancaire (SMS, par exemple) seront progressivement généralisés. En 2014, 31,3% des montants dépensés en ligne ont fait l'objet d'une procédure d'authentification, un chiffre en hausse de 1,6 point sur un an. Cette évolution a permis de réduire le taux de fraude des paiements à distance.

Source : Xerfi via portail de l'économie et des finances

3.2. LES PERSPECTIVES CHEZ LES PRINCIPAUX CLIENTS

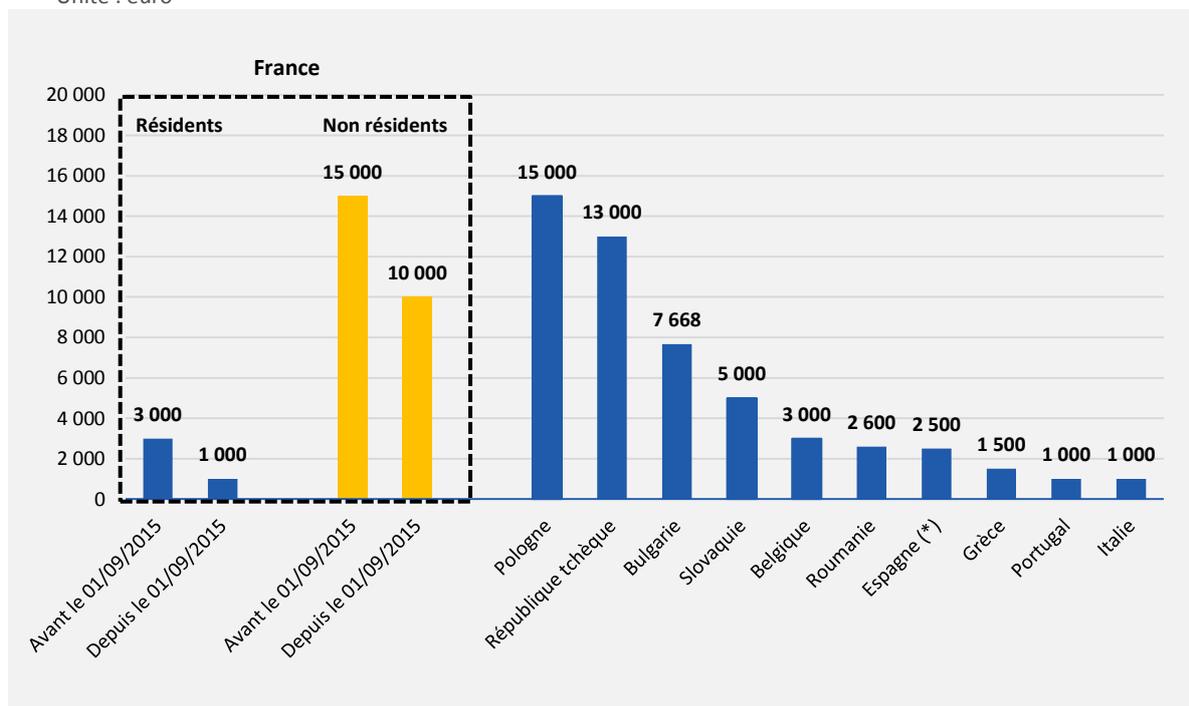
Les perspectives dans les HBJO

Publié au Journal officiel le 27 juin 2015, le décret n°2015-741 a abaissé le seuil de paiement en espèces ou au moyen de monnaie électronique à 1 000 euros, au lieu de 3 000 euros pour les résidents. Le plafond a également été réduit pour les touristes étrangers, à 10 000 euros au lieu de 15 000 euros. Ces derniers doivent en outre présenter une pièce d'identité pour tout paiement en liquide dépassant les 1 000 euros. Ce texte, entré en vigueur au 1^{er} septembre 2015, vise à « faire reculer le cash et l'anonymat » comme le soulignait Michel Sapin, ministre des finances et des comptes publics. Il doit notamment permettre de limiter les risques de fraudes et de blanchiment d'argent et de renforcer la lutte contre le financement du terrorisme. Cette décision impactera directement les professionnels du luxe et notamment les bijouteries-horlogeries, dont l'offre est composée à plus de 40% de montres et bijoux de plus de 1 000 euros.

À noter l'existence de fortes disparités au sein de l'Union européenne. Alors que 21 pays ont choisi de légiférer sur la question du plafond de paiement en espèces, d'autres ne limitent pas les achats en liquide, à l'instar de l'Allemagne, du Luxembourg ou des Pays-Bas. Il n'en demeure pas moins que dans tous ces pays les commerçants conservent le droit de refuser les paiements en espèces à partir d'une certaine somme ou avec un billet d'un montant trop élevé.

■ Plafond de paiement en espèces au sein de l'Union européenne

Unité : euro

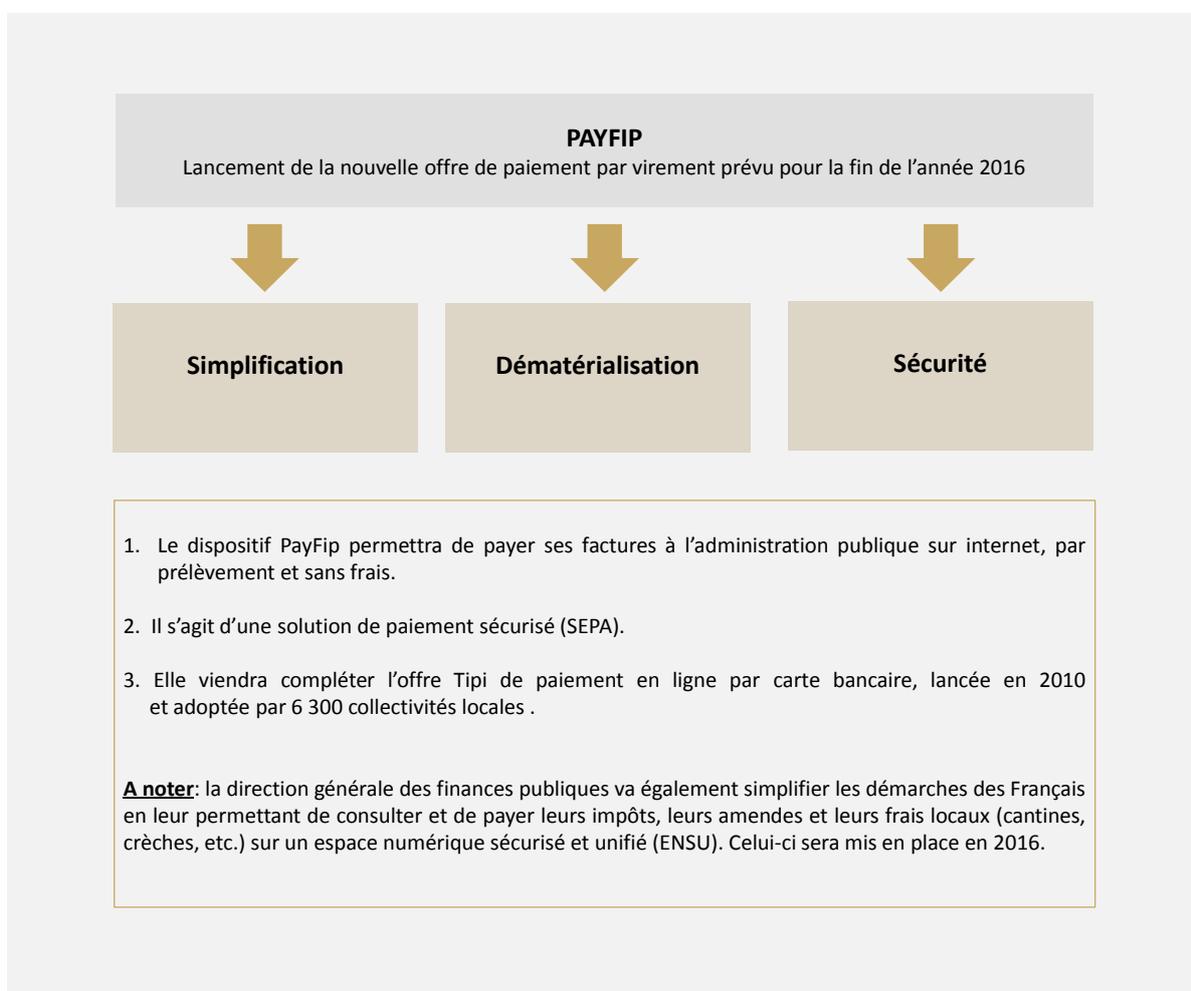


(*) Comme en France, l'Espagne a mis en place 2 plafonds de paiement en espèces, l'un pour les résidents et l'autre pour les étrangers. Ce dernier s'élève à 15 000 euros

Source : Xerfi via presse

Lors des Assises des moyens de paiement, le gouvernement a annoncé un renforcement des dispositifs de paiement dématérialisés, avec la mise en place d'ici la fin de l'année 2016 de PAYFIP dans les établissements publics et les collectivités locales. Ce service permettra aux usagers de payer leurs factures (crèche, cantine, etc.) sur internet par prélèvement et sans frais. Il viendra compléter l'offre actuelle de paiement en ligne par carte bancaire (Tipi), lancée en 2010. L'État souhaite proposer une alternative aux utilisateurs de chèques bancaires, encore très nombreux dans l'Hexagone. Aujourd'hui, la France concentre plus de 70% des chèques émis au sein de l'Union européenne.

■ **Dispositif PAYFIP, un renforcement de la dématérialisation des paiements dans les administrations**



Source : Xerfi

État des lieux

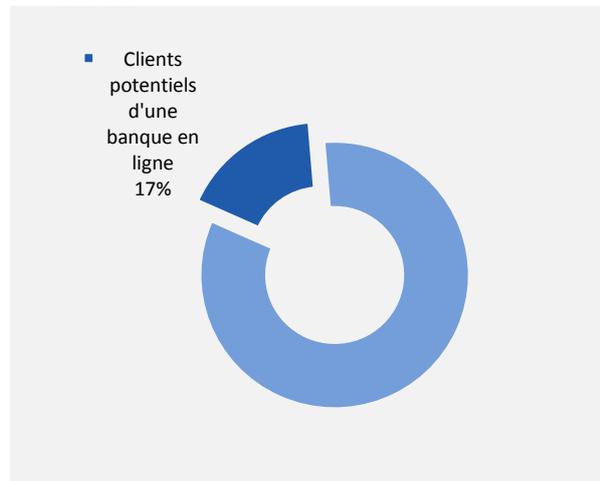
Le marché de la banque en ligne connaît un véritable essor depuis quelques années. Aux côtés des acteurs majeurs et historiques, tels que Boursorama Banque ou ING Direct, interviennent aujourd'hui des structures de moindre envergure (car plus récentes), à l'instar de Hello Bank, qui progressent rapidement. Cette entité est parvenue à multiplier par sept le nombre de ses clients, qui dépassait les 100 000 personnes en 2014. Cette performance est néanmoins à nuancer puisqu'elle s'explique en partie par la reprise du portefeuille de Cortal Consors. Filiales de grands groupes bancaires, ces établissements disposent de moyens financiers et humains importants pour assurer leur développement, notamment en proposant une offre de services de plus en plus étoffée, s'approchant désormais de celle des établissements bancaires traditionnels. D'après une étude récente d'Audirep, 11% des Français étaient clients d'une banque en ligne en mai 2015, une part en croissance de 4 points par rapport à la précédente enquête menée en octobre 2014. Les ménages sont notamment séduits par la gratuité de la carte bancaire (40% d'entre eux). Chez les opérateurs historiques tels que ING Direct ou Boursorama Banque, celle-ci permet des retraits illimités et gratuits dans tous les distributeurs automatiques quel que soit le réseau en France et à l'étranger. L'essor de ces établissements financiers pourrait permettre un rebond du nombre de retraits réalisé en DAB-GAB à court et moyen terme. Il pourrait également contribuer à densifier le parc de GAB pour permettre aux usagers de ces « nouvelles » banques de gérer leurs dépôts de chèques et d'espèces.

Signaux faibles : une adhésion en grande partie liée à des effets d'opportunités

D'après l'étude commanditée par BforBank, seuls 17% des Français seraient disposés à devenir clients d'une banque en ligne. Leur adhésion reposerait pour beaucoup sur un effet d'opportunité. En effet, 40% des Français citent comme principale motivation à l'ouverture d'un compte les offres promotionnelles proposées par les opérateurs (80€ offerts). Par ailleurs, la plupart des banques en ligne demandent à leurs clients de justifier d'un revenu ou encours minimum. Enfin, si la carte bancaire est gratuite pour tous les réseaux en ligne, la gratuité en nombre illimité de retraits dans tous les guichets automatiques n'est plus la norme. Hello Bank, par exemple, propose la gratuité des retraits uniquement dans les banques partenaires du groupe BNP Paribas.

Part des Français ayant l'intention de devenir clients d'une banque en ligne

Unité : part en % de la population française âgée de 18 à 65 ans



Source : Etude Audirep pour BforBank, mai 2015

Conditions d'accès aux principales banques en ligne

	Boursorama Banque	Fortuneo	Hello bank !	ING Direct	Monabanq.
CB standard	Gratuite				24€
Condition de revenu pour une CB standard	1 200€ nets/ mois <u>ou</u> 5 000€ d'encours			Aucune	Aucune
CB Gold ou Premier	Gratuite				60€
Condition de revenu pour une CB Gold ou Premier	2 400€ nets/ mois <u>ou</u> 10 000€ d'encours	2 300€ nets/ mois <u>ou</u> 15 000€ d'encours	1 200€ nets/ mois <u>ou</u> 5 000€ d'encours	Aucune	Aucune

Source : 60 millions de consommateurs

État des lieux

Les moyens de paiement électronique sont en pleine effervescence. Une profonde mutation de l'univers de paiement est en effet en train de s'opérer, en lien avec de nombreuses évolutions réglementaires, mais également structurelles :

- avec l'entrée en vigueur des normes SEPA (Single European Payment Area), de la directive sur les moyens de paiement et de la deuxième directive sur la monnaie électronique, l'écosystème du paiement s'ouvre à de nouveaux acteurs, avec pour objectifs d'accroître la transparence et de faire baisser les prix ;
- le développement du e-commerce et, plus récemment, du m-commerce se traduit par l'émergence d'un nouvel environnement favorable aux nouveaux moyens de paiement ;
- l'évolution des usages des Français en matière de nouvelles technologies (équipement en smartphone, tablettes, accès à Internet, etc.).

Eu égard du potentiel que renferment les nouveaux moyens de paiement, des acteurs venus d'horizons divers ont investi progressivement le créneau : opérateurs télécoms, acteurs de la grande distribution, géants du web, indépendants, etc. Restées un temps en retrait, les banques se sont démarquées en 2013 avec la création du portefeuille électronique Paylib par BNP Paribas, Société Générale et La Banque Postale. D'autres acteurs bancaires se sont ralliés par la suite à ce nouveau dispositif : Crédit Mutuel Arkéa, Crédit Agricole ou et plus récemment Boursorama. Ces opérateurs ont fait le pari d'une solution de paiement universel, se positionnant ainsi en concurrence frontale avec Paypal, leader incontesté du marché du paiement électronique.

Ces nouveaux moyens de paiement constituent incontestablement une menace pour les professionnels du transport de fonds et de valeurs. Pour l'heure, ils concurrencent essentiellement les paiements par carte bancaire. Mais les portefeuilles électroniques s'appuient sur une logique de paiement universel, qui suppose également le paiement dans le réseau physique, à savoir chez les commerçants, se substituant ainsi éventuellement au paiement en cash.

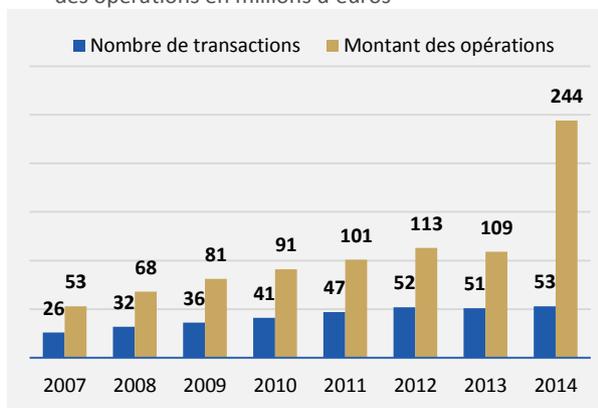
Signaux faibles : lente évolution des habitudes de paiement des Français

Les pouvoirs publics ont annoncé plusieurs mesures afin de moderniser les moyens de paiement à l'occasion des Assises des moyens de paiement en juin 2015. Mais les comportements des Français en matière de paiement évoluent très lentement. D'ailleurs, bon nombre de portefeuilles électroniques ont terminé sur un échec : Monéo, Kwixo lancé en 2011 par Crédit Agricole ou encore Buyster, solution de paiement mobile de SFR, Orange et Bouygues.

Cette rigidité comportementale des Français permet néanmoins aux professionnels du transport de fonds d'anticiper l'évolution de leur modèle économique, pour se positionner sur d'autres activités à plus forte valeur ajoutée que le transport d'espèces.

■ Paiement par porte-monnaie électronique

Unité : nombre de transactions en million et montant des opérations en millions d'euros



Source : Banque de France

État des lieux

Le marché du titre-restaurant représente 5,5 milliards d’euros de chiffre d’affaires, en croissance d’environ 2,5% par an. Il concerne près de 4 millions de salariés et 180 000 établissements, essentiellement des restaurants. Les titres-restaurant ne font pas nécessairement l’objet d’un transport sécurisé. Les petites entreprises ont d’ailleurs généralement recours à des coursiers qui effectuent la distribution et la collecte en voiture ou à moto dans des enveloppes inviolables. Cette activité représente d’ailleurs une part relativement faible du chiffre d’affaires des transporteurs de fonds et de valeurs.

10 chiffres clés du marché des titres-restaurants

5,5 Md€	C’est le chiffre d’affaires annuel du marché en France
+2,5%	C’est le taux de croissance annuel moyen du marché du titre-restaurant
3,8 millions	C’est le nombre de salariés qui bénéficient de titres-restaurant
706 millions	C’est le nombre de titres-restaurant émis chaque année
7,50 €	C’est la valeur moyenne d’un titre-restaurant
180 000	C’est le nombre d’établissements qui acceptent les titres-restaurant
15%	C’est la part des repas payés à l’aide d’un titre-restaurant
4	C’est le nombre d’acteurs du marché
7 mars 2014	C’est la date de lancement par décret du titre-restaurant dématérialisé
200 000	C’est le nombre de titres-restaurant dématérialisés émis en un an

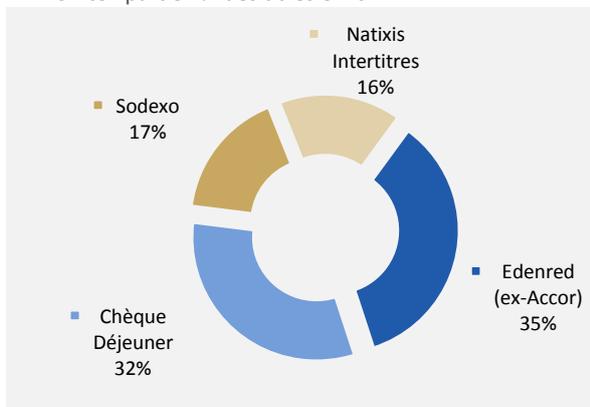
Source : Xerfi via presse

Signaux faibles : le manque d’adhésion des émetteurs de titres

La dématérialisation des titres-restaurants, instaurée par décret en mars 2014, représente une menace pour les professionnels du transport de fonds et de valeurs, notamment sur la clientèle des grands comptes. Les cartes de paiement dématérialisées sont en effet rechargeables. Mais ce nouveau support peine à se développer en raison notamment du manque d’adhésion des émetteurs (lié à une moindre rémunération sur la carte que sur les titres papier) – en situation d’oligopole – et des utilisateurs (plus de contraintes). Un an après son lancement, il ne concernait que 200 000 personnes sur le 4 millions de salariés bénéficiaires de titres-restaurant.

Répartition du marché des titres-restaurant par émetteur

Unité : part en % des titres émis



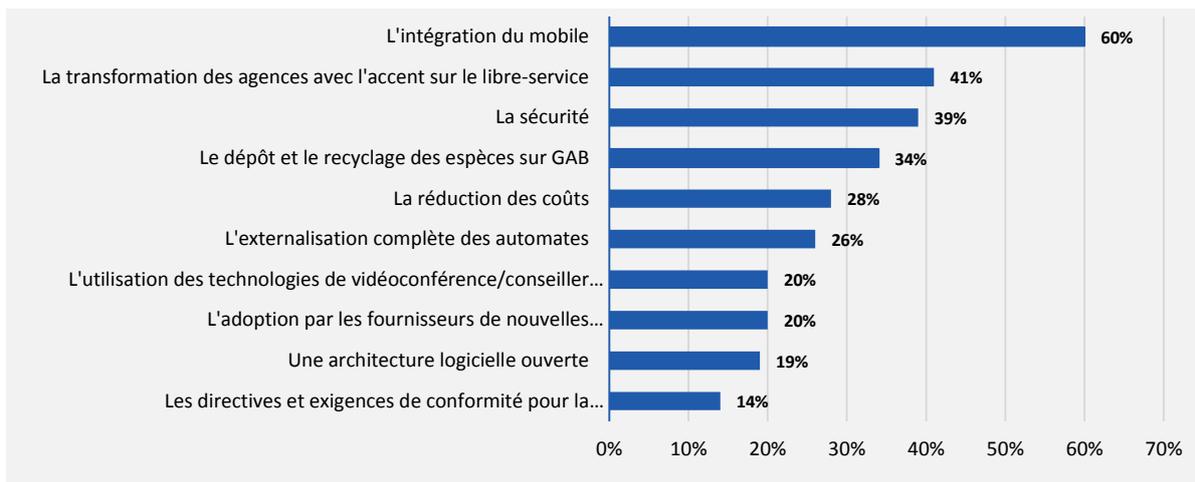
Source : Xerfi via presse

État des lieux

Face à l'essor des modes de paiements numériques, les fabricants de DAB (Diebold, Wincor Nixdorf, NCR) ont développé de nouveaux guichets automatiques capables, par exemple, de recycler les dépôts d'espèces en argent directement distribué afin de limiter le coût de gestion du cash pour les banques. Ces nouveaux équipements représentent aujourd'hui 40% des ventes de l'Américain Diebold.

Par ailleurs, les constructeurs d'automates bancaires multiplient leur offre de services et proposent notamment une gestion globale du parc de DAB (depuis les services d'installation à la maintenance technique en passant par la sélection de sites, la sécurité, la gestion des espèces, la télésurveillance, l'optimisation des tournées, etc.) pour les banques souhaitant externaliser cette activité. Sur ce créneau spécifique, constructeurs d'automates et transporteurs de fonds sont en concurrence.

■ Sur le marché européen, quelles sont les 3 tendances dans l'industrie des automates bancaires qui auront le plus d'impact sur le 5 prochaines années ?



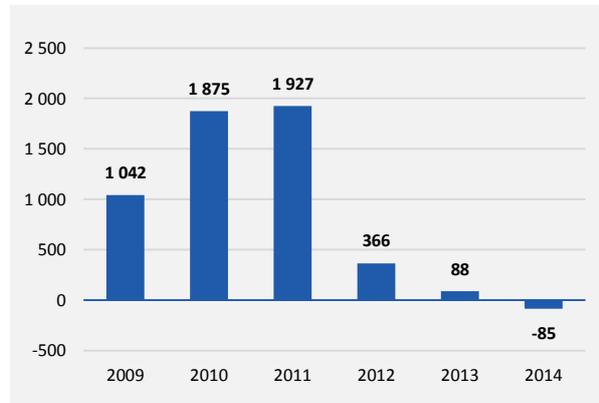
Source : ATM Marketplace pour le compte d'Auriga (éditeur de solutions logicielles en banque)

Signaux faibles : une vague de fermetures d'automates est attendue à court terme

Si la modernisation du parc d'automates est un enjeu majeur pour les banques à moyen terme, elles semblent davantage s'engager dans une rationalisation de leurs équipements. L'essor du paiement sans contact et la réduction des frais bancaires pour les petits montants dans les commerces jouent en faveur d'une réduction du cash. La baisse du taux d'utilisation des DAB et l'importance des coûts d'entretien et de mise en sécurité des sites ont, par exemple, incité la BPCE à envisager une réduction de son parc, en ciblant prioritairement les machines les moins rentables (< 3 500 retraits / mois).

■ Evolution du parc d'automates bancaires

Unité : nombre



Traitement Xerfi / Source : Rapport d'activité du groupement des cartes bancaires

Tendances	État des lieux
<p>Le déploiement des caisses automatiques en grande distribution</p>	<p>Les caisses automatiques, apparues en France en juin 2002, se démocratisent auprès de la grande distribution. Après avoir séduits les hypermarchés, elles se développent progressivement dans les grandes surfaces spécialisées : La Fnac, Décathlon, Leroy Merlin, Ikea, etc. Aujourd'hui, plus de 10 000 caisses automatiques sont en service dans l'Hexagone, un chiffre en hausse de plus de la 54% en deux ans. Il faut dire que ces dispositifs séduisent un nombre croissant de Français principalement grâce au gain de temps qu'ils permettent à l'encaissement. D'après une enquête Ifop réalisé pour Wincor Nixdorf (1^{er} fabricant de caisses automatiques) 88% des Français déclaraient les utiliser au moins ponctuellement en 2014.</p>
<p>L'apparition d'automates géant la monnaie fiduciaire</p>	<p>L'automatisation de la gestion des espèces a récemment gagné les commerces de proximité. Des automates recevant des billets et des pièces fleurissent désormais au niveau du petit commerce. Ces équipements permettent de ne plus avoir à manipuler l'argent liquide et de sécuriser les fonds dans l'appareil. Suffisamment approvisionné, l'automate n'a pas besoin d'être rechargé dans la journée. De plus, il est possible de contrôler informatiquement le montant réel des liquidités en caisse. Si cette information est communiquée au transporteur de fonds, celui-ci organisera sa tournée en fonction du niveau de remplissage des automates.</p>
<p>La gestion centralisée des espèces, l'automatisation du <i>back office</i></p>	<p>La tendance actuelle est également à l'installation d'automates en <i>back office</i> dans les grands commerces et notamment dans les hypermarchés. L'automatisation <i>back office</i> permet d'éliminer certaines tâches comme le comptage du fonds de caisse. Désormais, les fonds de caisse mis à disposition des caissières sont préparés par l'automate, et tous les soirs, le recomptage est effectué par ce dernier.</p>



Grâce à l'automatisation complète des espèces, les grands commerces réduiront sensiblement la fréquence du recours au transporteur de fonds. Chez Ikea, par exemple, l'automatisation permet de ne recourir au transporteur de fonds qu'une fois par semaine, contre 3 à 6 fois auparavant.

Source : Xerfi via presse

LES FRANÇAIS ET LE CASH

4.1. LES FRANÇAIS ET LE CASH	52
Les principales conclusions de l'enquête	52
La méthodologie	56
La composition des régions UDA 9	58
4.2. LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE	59
Le choix du moyen de paiement	59
Les raisons motivant la détention d'espèces	61
Le moyen de paiement le plus pratique	63
Le moyen de paiement le plus sûr	65
La fréquence des retraits d'argent	67
Les sommes retirées	69
Le lieu de retrait d'espèces	71
Le montant à partir duquel le cash cède la place à un autre mode de paiement	73
Le retrait de petite monnaie	75
La suppression des billets tout en conservant les pièces	77

LES FRANÇAIS SOUHAITENT CONSERVER LE CHOIX DU MOYEN DE PAIEMENT

Près de 95% des Français jugent important de conserver le choix du moyen de paiement lorsqu'ils réalisent leurs achats. Cette moyenne masque certains écarts, puisque les résultats oscillaient entre 89,6% et 97,0% selon le profil des Français interrogés. Ainsi, les personnes âgées, les inactifs et les personnes vivant dans le Nord de la France sont celles pour qui ce critère est le plus important.

Plus spécifiquement, les particuliers déclarent garder des espèces sur eux principalement pour régler des dépenses courantes (presse, tabac, boulangerie, etc.), pour être libre de régler un achat imprévu mais aussi pour être en mesure de payer des achats dans des endroits n'acceptant pas d'autre moyen de paiement. 77% des personnes interrogées avancent également la sûreté de ce moyen de paiement.

LES ESPECES, UN MOYEN DE PAIEMENT LARGEMENT PLEBISCITE PAR LES FRANÇAIS

D'ailleurs, malgré les incitations actuelles à utiliser plus massivement la carte bancaire pour régler leurs dépenses courantes, les Français plébiscitent toujours l'argent liquide, qu'ils jugent comme le moyen de paiement le plus pratique (57,6% des répondants) et le plus sûr (77%). Dans le détail, la perception des Français varie selon les catégories d'âge. Ainsi, les personnes de 50 ans et plus sont celles qui ont le plus d'appétence pour les espèces, et ce quelle que soit leur CSP ou leur région. En revanche, les Français âgés de 25 à 34 ans privilégient la carte bancaire aux espèces (54%). Pourtant, ils jugent la carte bleue beaucoup moins sûre que les espèces. Pour les jeunes populations (18-24 ans), en termes de praticité, les espèces et la carte bleue sont équivalents. Mais les espèces restent, pour elles, le moyen de paiement le plus sûr.

LES RETRAITS D'ARGENT EN DAB, DES PRATIQUES TRES HETEROGENES

Les résultats de l'enquête mettent en exergue une forte hétérogénéité des pratiques en matière de fréquence de retrait d'argent liquide dans les automates bancaires. En effet, 37,3% des personnes interrogées déclaraient retirer de l'argent au moins une fois par semaine, 50,4% plusieurs fois par mois et 10,6% moins souvent. À noter que près de 2% des Français indiquent ne jamais retirer d'argent liquide.

Autre fait notable, les conditions imposées par certaines banques, notamment la facturation des retraits dans des banques hors réseau à partir d'un certain nombre de retraits mensuels, n'ont pas (ou plus) d'impact majeur sur les comportements des Français. Ceci s'explique par un assouplissement des conditions bancaires ces dernières années. Aujourd'hui, 15% des banques proposent ce service gratuitement. Pour les 85% restants, les frais facturés sont en moyenne de 6,32€ les 10 retraits. Dans le détail, le plafond des retraits gratuits a été relevé dans de nombreux établissements pour contrer la concurrence des banques tout en ligne et des filiales bancaires des assureurs, qui ne possèdent pas de réseau de DAB en propre et qui ne facture donc pas les retraits d'espèces à leurs clients.

DE FAIBLES SOMMES RETIREES PAR LES FRANÇAIS

Plus de la moitié des Français retirent moins de 50 euros lors de leur passage dans un DAB, dont environ 25% retirent 20 euros ou moins. Le montant retiré augmente à mesure que l'on progresse dans le critère d'âge. Ainsi, près de 42% des personnes de 50 ans et plus retirent plus de 50 euros, contre 27,7% en moyenne. De même, le niveau social impacte fortement le montant du retrait, les CSP supérieures étant près de la moitié à retirer 50 euros ou plus, contre seulement un tiers pour les CSP inférieures. On note également de fortes disparités selon la zone géographique considérée. Une majorité relative de Français habitant dans le Nord retire 20 euros ou moins. Cette prédominance s'explique en grande partie par les approvisionnements des automates bancaires, qui comptent davantage de coupures de 10 euros voire de 5 euros dans certains établissements. L'alimentation des DAB dépend fortement du pouvoir d'achat local, ce qui explique la quasi absence de billets de 10 euros sur Paris intra-muros alors qu'ils sont très représentés en Province et notamment dans le Nord-Pas de Calais, en Champagne-Ardenne, Picardie et Bourgogne. Dernier critère à prendre en compte : la fréquence des retraits. Logiquement, plus la fréquence du retrait est espacée plus la somme retirée est élevée.

UN BESOIN DE SECURITE LORS DES RETRAITS BANCAIRES

Plus de 61% des Français interrogés effectuent leurs retraits d'argent dans les lieux les plus sécurisés, soit dans les DAB installés dans les sas des banques (44,8%) soit directement au guichet (16,3%). Les distributeurs automatiques dans la rue séduisent néanmoins 30,7% des personnes interrogées tandis les automates présents dans les galeries marchandes restent encore très minoritaires malgré une expansion du parc dans ces lieux à fort passage.

Le besoin de sécurité croît avec l'âge et le niveau social. À noter également l'existence de fortes disparités selon les régions, davantage imputables au maillage territorial des banques et des automates bancaires que d'une véritable quête de sécurité, exception faite de la région Sud-est (Rhône-Alpes, Auvergne), et notamment du département des Bouches du Rhône, très exposé à l'insécurité et la criminalité.

AU DELA DE 10 EUROS LA QUESTION DU PAIEMENT EN ESPECES SE POSE

La majorité des Français opte pour un autre moyen de paiement que le cash dès lors que le montant de leurs achats dépassent les 10 euros (84% d'entre eux). Ensuite, pour les dépenses comprises entre 11 et 100 euros, la carte bleue est privilégiée, devant le chèque et le virement bancaire. À noter que le choix du moyen de paiement est conditionné à divers éléments, dont notamment le type de transactions réalisées (face à face, e-commerce, factures liées à des abonnements, etc.) et les contraintes imposées par les commerçants (refus de la carte bancaire pour de faibles montants, conditions d'acceptation des chèques, etc.) et l'administration.

Notons que les comportements des Français varient selon le sexe, l'âge, la CSP et la région d'appartenance. On observe, en effet, que les femmes abandonnent plus tôt que les hommes le paiement en espèces : 18,3% s'orientent vers la carte bleue pour des montants inférieurs à 10 euros, contre 13,4% chez les hommes. De même, les jeunes actifs (25-34 ans) étaient près de 22% à opter pour un autre moyen de paiement pour des montants inférieurs à 10 euros, contre 16% en moyenne. Par ailleurs, le paiement en espèces reste bien ancré dans certaines zones géographiques et notamment dans l'Ouest du pays. Dans cette zone, le seuil psychologique à partir duquel les Français commencent majoritairement à choisir un moyen de paiement alternatif au cash est de 20 euros. L'essor du paiement sans contact, favorisant l'usage de la carte bleue pour de faibles montants, ne devrait pas s'accompagner d'un moindre recours à l'argent liquide, *a fortiori* dans ces économies locales où les habitudes sont bien installées.

UN FORT ATTACHEMENT A LA MONNAIE FIDUCIAIRE

93,2% des Français ne sont d'ailleurs pas favorables à la suppression des billets, même en conservant les pièces de monnaie. Cela témoigne d'un fort attachement aux espèces, que les particuliers associent souvent à des notions de liberté et de sécurité. Paradoxalement, les jeunes âgés de 18 à 24 ans, baignant dans les nouvelles technologies et notamment l'univers des écrans avec les smartphones et tablettes de plus en plus perfectionnés, étaient près de 86% à se dire défavorable à la suppression des billets. Plus logiquement, les personnes âgées de 65 ans et plus n'imaginent pas leur avenir dans une économie sans cash (98,1%).

LE RETRAIT DE PETITE MONNAIE SEDUIT UNE MAJORITE DE FRANÇAIS

52% des Français seraient intéressés par la possibilité de retirer des pièces de monnaie dans les automates bancaires. Cette proposition séduit plus particulièrement les 18-24 ans (81,4%) et les CSP inférieures (61,3%). En revanche, les personnes âgées de 65 ans et plus, pourtant les plus attachées à la monnaie fiduciaire, se positionnent à une large majorité contre cette proposition (67,3% ont répondu non). Elles préfèrent, en effet, retirer des montants plus importants, moins souvent.

Une enquête exclusive réalisée pour le compte d'USP Valeurs

Cette partie présente les résultats d'une enquête exclusive réalisée par Audirep pour le compte d'USP Valeurs sur l'attachement des Français à l'argent liquide. Celle-ci respecte les principes scientifiques et déontologiques de l'enquête par sondage. Les enseignements que Xerfi en a tirés reflètent l'état d'esprit des Français à un moment donné.

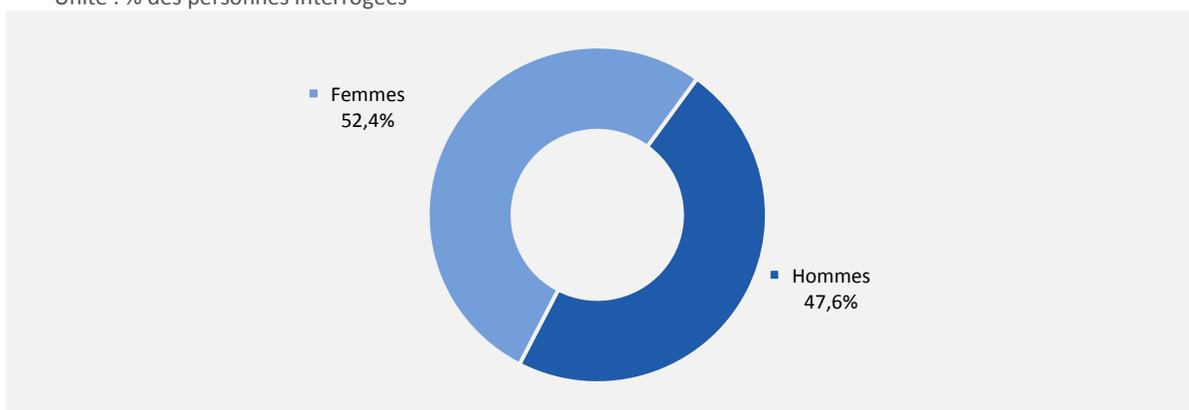
Caractéristiques de l'enquête

L'enquête et le mode de recueil ont eu lieu du 26 février 2016 au 11 mars 2016 et ont été réalisés par la société Audirep basée à Boulogne (92). Elle présente les caractéristiques suivantes :

- Cible : Population nationale représentative (18 ans et plus)
- Échantillonnage : 1 000 interviews
- Mode de recueil : Web
- Nombre de questions : 10
- Type d'enquête : Web

■ Répartition de l'échantillon par sexe

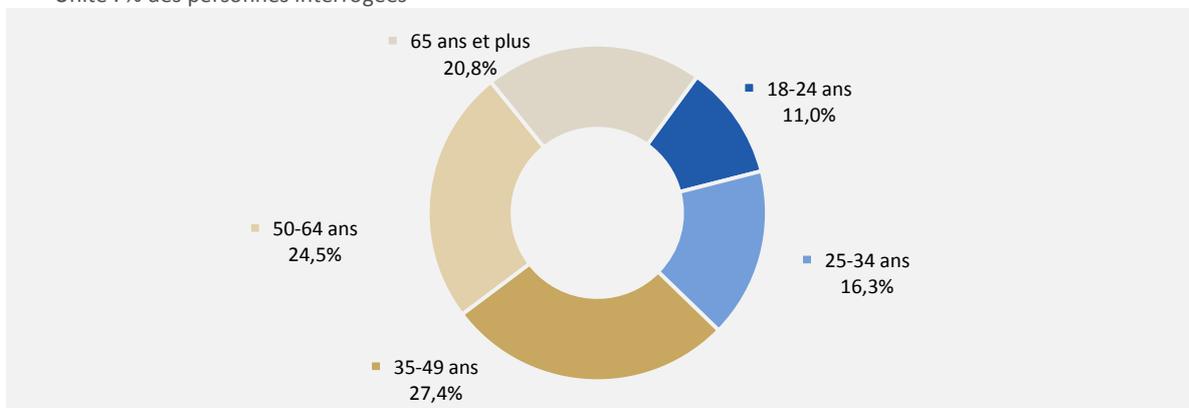
Unité : % des personnes interrogées



Traitement Xerfi / Source : Audirep

■ Répartition de l'échantillon par âge

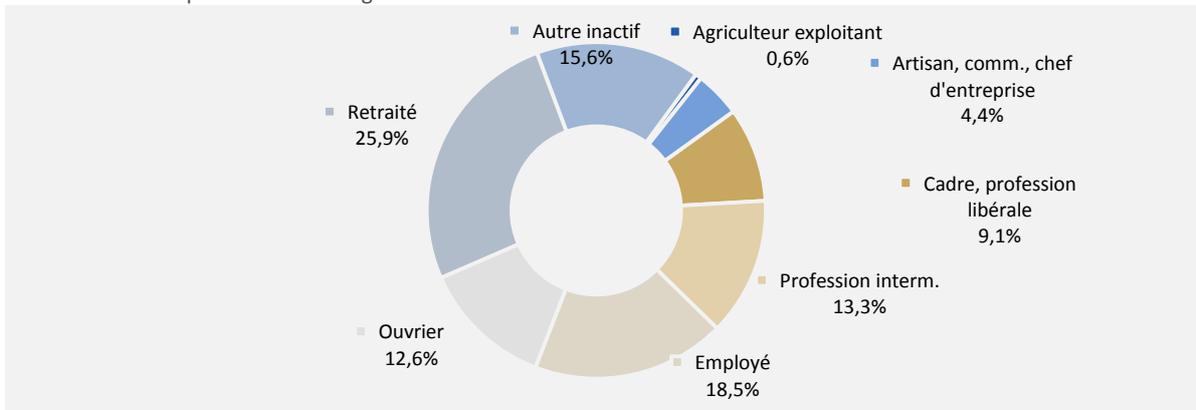
Unité : % des personnes interrogées



Traitement Xerfi / Source : Audirep

■ Répartition de l'échantillon par CSP

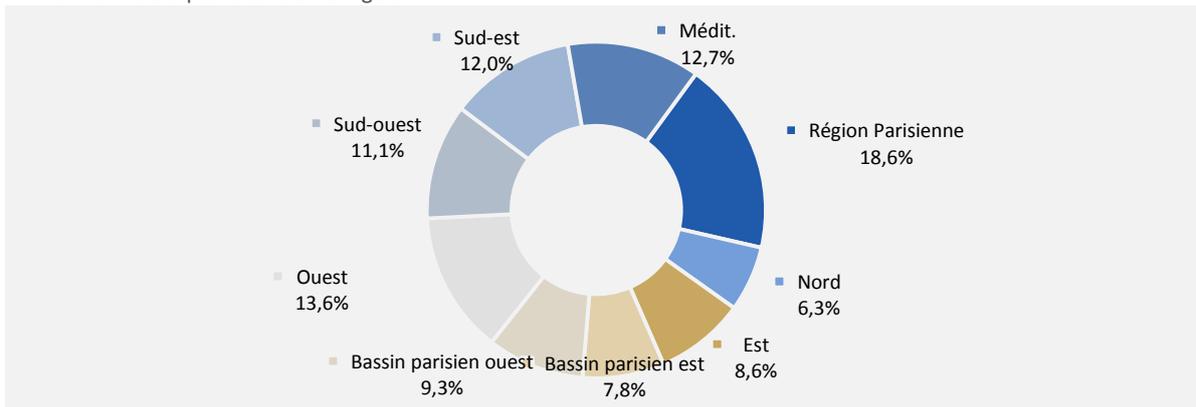
Unité : % des personnes interrogées



Traitement Xerfi / Source : Audirep

■ Répartition de l'échantillon par zone (*)

Unité : % des personnes interrogées



(*) Régions UDA 9, décrites page suivante

Traitement Xerfi / Source : Audirep

■ Composition des régions UDA 9

Régions UDA 9	Régions INSEE
Région parisienne	Ile-de-France
Bassin Parisien Ouest	Haute-Normandie Centre Basse-Normandie
Ouest	Pays de la Loire Bretagne Poitou-Charentes
Nord	Nord-Pas de Calais
Est	Lorraine Alsace Franche-Comté
Bassin Parisien Est	Champagne-Ardenne Picardie Bourgogne
Sud-Ouest	Aquitaine Midi-Pyrénées Limousin
Sud Est	Rhône-Alpes Auvergne
Méditerranée	Provence-Alpes-Côte d'Azur Corse

Traitement Xerfi / Source : Audirep

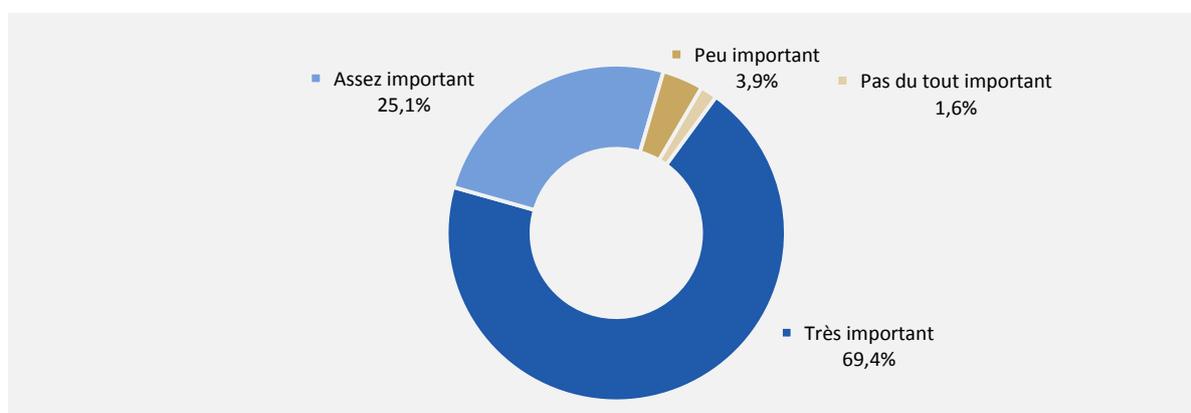
4.2. LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Le choix du moyen de paiement

- Près de 95% des répondants déclarent important (« très important » et « assez important ») pour eux de conserver le choix du moyen de paiement.
- La part des femmes jugeant ce critère très important s'établit à 71,5%, contre 67,0% pour les hommes.
- La part des 50-64 ans jugeant également ce critère très important atteint les 80%. Si on y ajoute la catégorie « assez important », on approche des 97%.
- Les inactifs souhaitent plus que les autres CSP conserver le choix des moyens de paiement (72% jugent ce critère très important, contre 64,9% des CSP- et 70,4% des CSP+).

Q1. Est-il important pour vous de conserver le choix du moyen de paiement lorsque vous faites vos achats ?

Une seule réponse possible



	Très important	Assez important	Peu important	Pas du tout important
Sexe				
Homme	67,0%	27,0%	4,3%	1,7%
Femme	71,5%	23,4%	3,4%	1,7%
Age				
18-24 ans	64,0%	25,5%	6,5%	4,0%
25-34 ans	61,3%	31,9%	4,3%	2,5%
35-49 ans	65,9%	28,5%	2,9%	2,7%
50-64 ans	80,0%	16,9%	2,7%	0,4%
65 ans et plus	70,5%	24,8%	4,7%	0,0%
CSP				
CSP +	70,4%	23,6%	4,9%	1,1%
CSP -	64,9%	28,6%	3,5%	3,0%
Inactif	72,0%	23,5%	3,4%	1,1%

	Très important	Assez important	Peu important	Pas du tout important
Région UDA 9				
Région parisienne	70,8%	25,9%	0,5%	2,8%
Nord	70,8%	26,2%	3,0%	0,0%
Est	72,2%	21,8%	3,6%	2,4%
Bassin parisien est	66,2%	27,3%	5,1%	1,4%
Bassin parisien ouest	63,4%	28,7%	3,2%	4,7%
Ouest	58,5%	36,5%	4,3%	0,7%
Sud-ouest	77,4%	19,2%	2,6%	0,8%
Sud-est	74,1%	21,2%	4,7%	0,0%
Méditerranée	71,2%	18,4%	8,8%	1,6%

4.2. LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Les raisons motivant la détention d'espèces

Plusieurs raisons motivent la conservation d'espèces sur soi. Il s'agit principalement de :

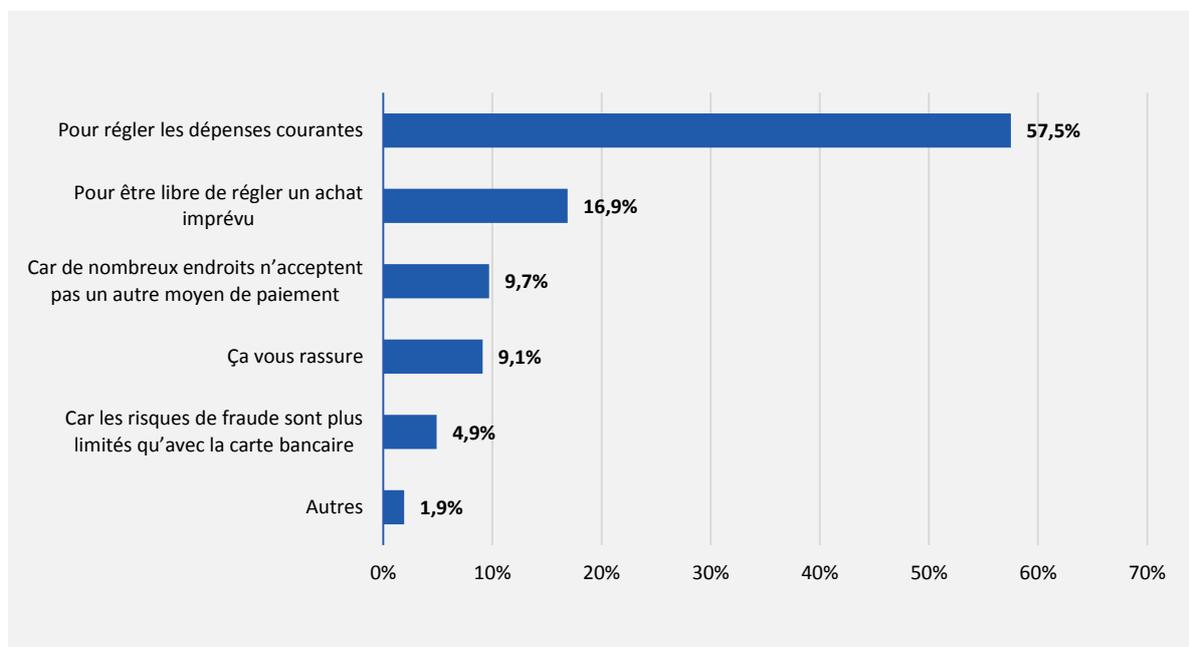
- Régler les dépenses courantes (1^{ère} raison invoquée avec 57,5% des réponses) ;
- Être libre de régler un achat imprévu ;
- Et au coude-à-coude, le fait que certains endroits n'acceptent pas d'autres moyens de paiement et le besoin d'être rassuré.

Dans le détail,

- Le règlement des dépenses courantes est la principale raison avancée par les femmes, les personnes âgées et les inactifs. Sur ces catégories, les résultats sont sensiblement supérieurs à la moyenne.
- Dans la région Ouest, ce critère est également prédominant.

Q2. Quelle est la raison pour laquelle vous gardez des espèces sur vous (pièces et billets) de manière générale ?

Classer les réponses par ordre d'importance (1^{ère} raison)



	1 ^{ère} raison	2 ^{ème} raison	3 ^{ème} raison	4 ^{ème} raison	5 ^{ème} raison
Pour régler les dépenses courantes (presse, tabac, boulangerie, etc.)	57,5%	19,9%	11,2%	3,2%	3,8%
Pour être libre de régler un achat imprévu	16,9%	32,5%	23,1%	12,2%	6,1%
Car de nombreux endroits n'acceptent pas un autre moyen de paiement	9,7%	19,7%	22,0%	19,8%	15,1%
Ça vous rassure	9,1%	13,3%	20,5%	19,5%	23,3%
Car les risques de fraude sont plus limités qu'avec la carte bancaire	4,9%	7,8%	13,2%	26,3%	29,1%
Autres	1,9%	1,2%	0,9%	1,2%	1,5%
Non renseigné	0,0%	5,6%	9,1%	17,8%	21,1%

1^{ère} raison

	Régler les dépenses courantes	Libre de régler un achat imprévu	De nombreux endroits n'acceptent pas un autre moyen de paiement	Ça vous rassure	Car les risques de fraudes sont plus limités	Autres
Sexe						
Homme	53,9%	18,7%	10,4%	9,9%	5,3%	1,8%
Femme	61,2%	15,2%	9,1%	8,5%	4,5%	1,5%
Age						
18-24 ans	38,7%	27,9%	9,4%	14,3%	4,8%	4,9%
25-34 ans	50,9%	19,7%	13,7%	8,4%	4,2%	3,1%
35-49 ans	53,4%	20,0%	9,6%	9,4%	6,2%	1,4%
50-64 ans	65,8%	10,2%	8,9%	10,7%	3,6%	0,8%
65 ans et plus	69,1%	12,5%	7,9%	4,8%	5,2%	0,5%
CSP						
CSP +	59,3%	15,1%	11,7%	8,2%	4,6%	1,1%
CSP -	48,5%	23,4%	9,6%	12,1%	4,5%	1,9%
Inactif	63,5%	13,1%	8,5%	7,5%	5,4%	2,0%
Région UDA 9						
Région parisienne	54,6%	19,9%	7,4%	12,0%	4,5%	1,6%
Nord	49,5%	22,8%	7,7%	12,3%	4,6%	3,1%
Est	59,4%	13,0%	15,0%	6,9%	4,5%	1,2%
Bassin parisien est	59,8%	17,4%	12,6%	7,9%	2,2%	0,1%
Bassin parisien ouest	58,7%	13,8%	8,2%	7,9%	8,2%	3,2%
Ouest	63,9%	13,8%	7,9%	7,8%	5,1%	1,5%
Sud-ouest	57,3%	13,2%	15,2%	9,0%	4,4%	0,9%
Sud-est	55,1%	20,6%	9,7%	8,2%	5,6%	0,8%
Méditerranée	59,2%	16,9%	6,8%	9,0%	4,6%	3,5%

NB : les résultats reprenant les 2^{ème} à 5^{ème} raison sont publiés en annexes de l'étude

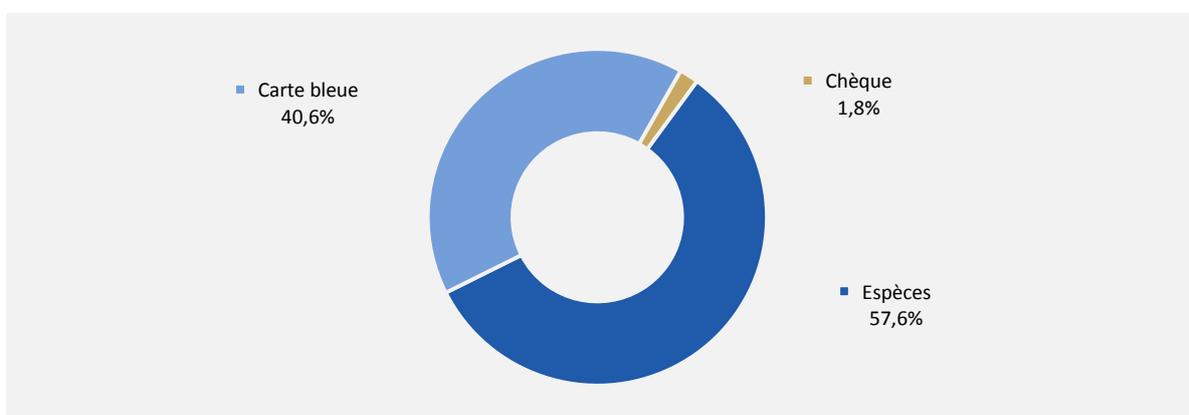
4.2. LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Le moyen de paiement le plus pratique

- 57,6% des répondants considèrent les espèces comme le moyen de paiement le plus pratique pour réaliser leurs dépenses courantes.
- Il existe une discrimination par l'âge, les populations âgées témoignant fortement de leur appétence pour l'argent liquide (70% des 50-64 ans, par exemple, considèrent que les espèces sont le moyen de paiement le plus pratique) tandis que les plus jeunes, et notamment les 25-34 ans, ont une préférence pour la carte bleue.
- La zone Est (selon la classification UDA) se distingue également, avec une plus forte appétence pour les espèces, jugées plus pratiques par 68,5% des répondants.

Q3. Parmi ces 3 moyens de paiement, lequel considérez-vous comme le plus pratique pour réaliser vos dépenses courantes (presse, tabac, boulangerie...) ?

Une seule réponse possible



	Espèces	Carte bleue	Chèque
Sexe			
Homme	58,9%	40,1%	1,0%
Femme	56,4%	41,0%	2,6%
Age			
18-24 ans	48,9%	48,4%	2,7%
25-34 ans	44,2%	54,0%	1,8%
35-49 ans	52,9%	45,6%	1,5%
50-64 ans	70,0%	28,8%	1,2%
65 ans et plus	64,1%	33,0%	2,9%
CSP			
CSP +	55,8%	42,4%	1,8%
CSP -	55,3%	42,2%	2,5%
Inactif	60,4%	38,1%	1,5%

Le moyen de paiement le plus pratique (suite)

	Espèces	Carte bleue	Chèque
Région UDA 9			
Région parisienne	61,3%	35,4%	3,3%
Nord	59,4%	36,0%	4,6%
Est	68,5%	30,2%	1,3%
Bassin parisien est	51,0%	47,9%	1,1%
Bassin parisien ouest	51,0%	45,9%	3,1%
Ouest	54,9%	44,5%	0,6%
Sud-ouest	52,4%	46,7%	0,9%
Sud-est	61,1%	38,9%	0,0%
Méditerranée	56,6%	41,1%	2,3%

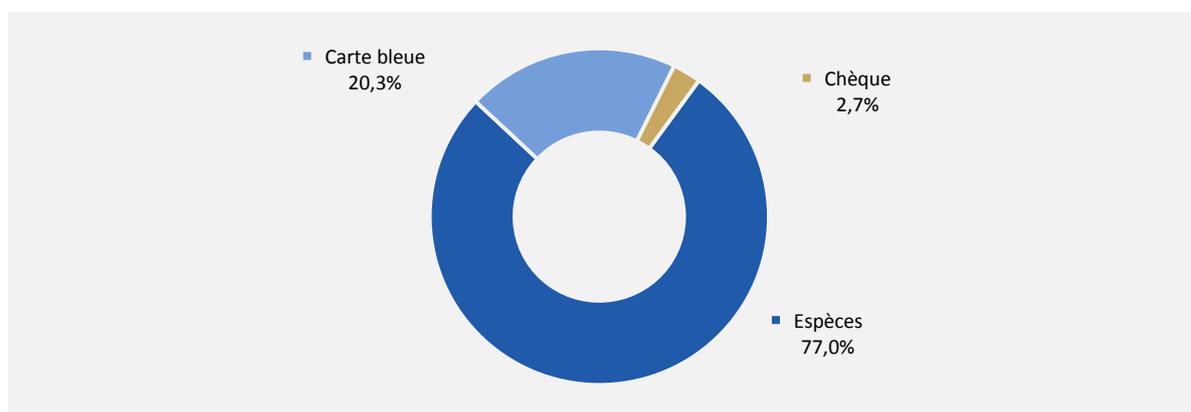
4.2. LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Le moyen de paiement le plus sûr

- 77% des répondants considèrent les espèces comme étant le moyen de paiement le plus sûr pour réaliser leurs dépenses courantes.
- Cette part monte à 83% pour les personnes âgées de 50 à 64 ans.
- Bien que considérant également les espèces comme étant le moyen le plus sûr, les jeunes populations, et notamment les 25 à 34 ans, ont davantage confiance en la carte bleue que leurs aînées. Ils étaient en effet 28,4% à la considérer comme plus sûr que les espèces et le chèque pour régler leurs dépenses courantes.
- Sur ce critère, il n'existe pas de franche discrimination par la zone géographique. Seul point à noter, la plus forte appétence des personnes habitant dans le Nord (6,1% des répondants jugent ce moyen de paiement plus sûr) et le Bassin parisien ouest (6,3%) pour le chèque.

Q4. Parmi ces 3 moyens de paiement, lequel considérez-vous comme le plus sûr pour réaliser vos dépenses courantes (presse, tabac, boulangerie...)?

Une seule réponse possible



	Espèces	Carte bleue	Chèque
Sexe			
Homme	77,9%	19,4%	2,7%
Femme	76,1%	21,1%	2,8%
Age			
18-24 ans	72,2%	26,1%	1,7%
25-34 ans	67,4%	28,4%	4,2%
35-49 ans	77,0%	20,1%	2,9%
50-64 ans	83,0%	14,6%	2,4%
65 ans et plus	79,9%	17,8%	2,3%
CSP			
CSP +	76,8%	19,7%	3,5%
CSP -	75,3%	21,2%	3,5%
Inactif	78,4%	19,9%	1,7%

	Espèces	Carte bleue	Chèque
Région UDA 9			
Région parisienne	76,0%	22,9%	1,1%
Nord	78,6%	15,3%	6,1%
Est	80,3%	19,7%	0,0%
Bassin parisien est	73,3%	23,1%	3,6%
Bassin parisien ouest	78,0%	15,7%	6,3%
Ouest	77,9%	20,0%	2,1%
Sud-ouest	73,6%	22,9%	3,5%
Sud-est	78,2%	19,3%	2,5%
Méditerranée	77,8%	19,9%	2,3%

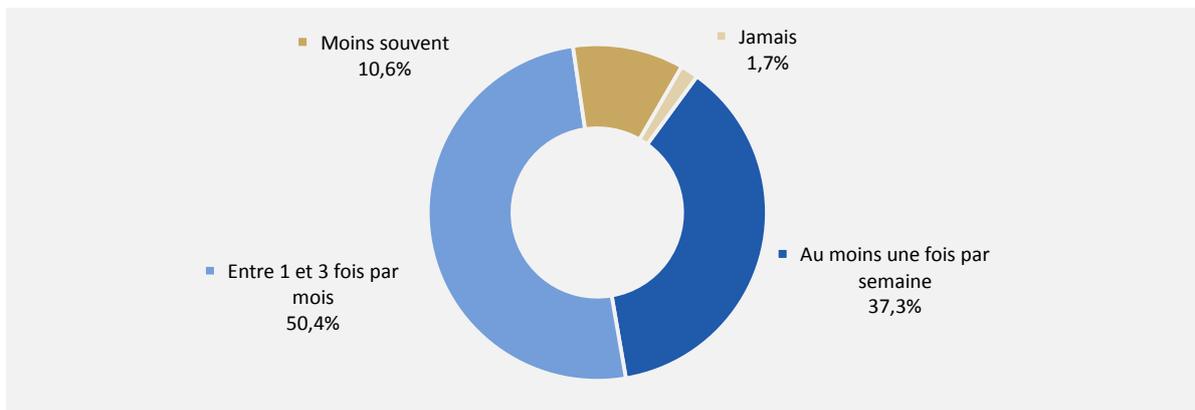
4.2. LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

La fréquence des retraits d'argent

- 37,3% des répondants retirent des espèces au moins une fois par semaine.
- Cette part monte à 41,1% pour les hommes, contre 33,9% pour les femmes.
- Les retraits d'espèces sont moins fréquents chez les inactifs : seuls 30,2% d'entre eux déclaraient faire un retrait au moins une fois par semaine.
- Le plus fort écart à la moyenne s'observe dans le Bassin parisien ouest, c'est-à-dire la Normandie et la région Centre, où les retraits sont moins fréquents.
- La majorité des Français (50,4%) interrogés effectue des retraits à un rythme compris entre 1 et 3 fois par mois.
- Une faible part des répondants (1,7%) déclarent ne jamais retirer d'argent liquide.

Q5. À quelle fréquence retirez-vous de l'argent ?

Une seule réponse possible



Tous les jours	1,0%
4 à 6 fois par semaine	1,7%
2 à 3 fois par semaine	7,4%
1 fois par semaine	27,2%
3 fois par mois	15,1%
2 fois par mois	17,4%
1 fois par mois	17,9%
Moins souvent	10,6%
Vous ne retirez jamais d'argent liquide	1,7%

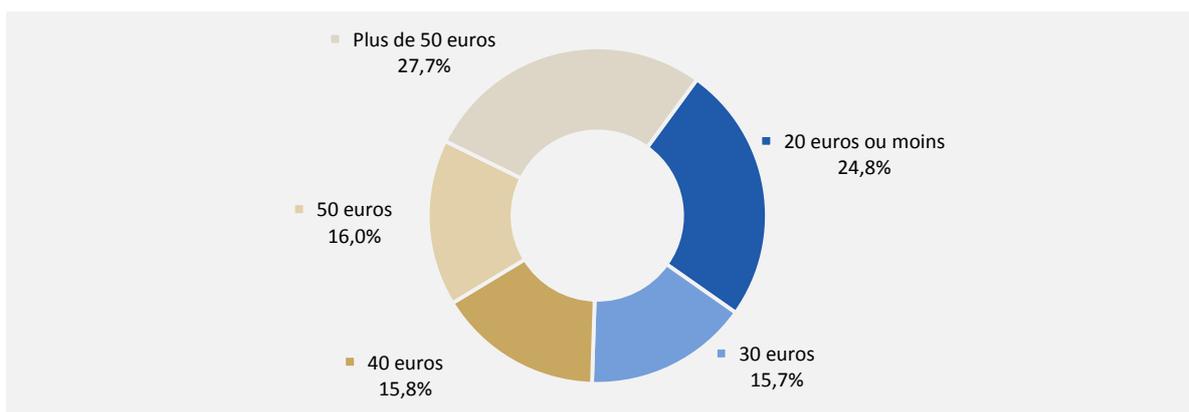
	Tous les jours	4 à 6 fois par sem.	2 à 3 fois par sem.	1 fois par sem.	3 fois par mois	2 fois par mois	1 fois par mois	Moins souvent	Jamais
Sexe									
Homme	1,5%	2,5%	8,5%	28,6%	15,1%	18,9%	15,3%	7,6%	2,0%
Femme	0,6%	1,1%	6,3%	26,0%	15,0%	16,0%	20,2%	13,4%	1,4%
Age									
18-24 ans	2,5%	4,3%	6,6%	17,9%	17,9%	17,3%	14,4%	15,8%	3,3%
25-34 ans	2,4%	2,3%	11,0%	18,8%	13,7%	11,9%	21,3%	16,1%	2,5%
35-49 ans	1,1%	1,9%	9,8%	26,9%	15,5%	15,7%	14,2%	12,8%	2,1%
50-64 ans	0,0%	0,8%	6,4%	32,8%	11,7%	20,1%	20,5%	6,5%	1,2%
65 ans et plus	0,0%	0,9%	2,9%	32,7%	18,1%	20,6%	18,8%	5,6%	0,4%
CSP									
CSP +	1,1%	2,1%	9,6%	29,1%	14,2%	16,4%	15,9%	10,2%	1,4%
CSP -	2,0%	2,6%	10,8%	27,5%	12,6%	14,2%	16,3%	11,8%	2,2%
Inactif	0,2%	0,9%	3,3%	25,8%	17,5%	20,4%	20,4%	10,0%	1,5%
Région UDA 9									
Région parisienne	1,7%	1,6%	7,6%	30,7%	14,2%	13,7%	17,2%	11,1%	2,2%
Nord	1,5%	0,0%	9,0%	22,9%	9,2%	25,6%	18,4%	13,4%	0,0%
Est	0,0%	2,3%	7,8%	32,4%	3,4%	21,1%	24,2%	7,7%	1,1%
Bassin parisien est	2,3%	3,8%	7,4%	18,8%	18,4%	21,3%	19,1%	8,9%	0,0%
Bassin parisien ouest	0,0%	0,0%	7,4%	20,4%	17,9%	15,8%	20,2%	14,5%	3,8%
Ouest	0,0%	1,4%	4,2%	31,3%	16,9%	17,4%	16,3%	10,2%	2,3%
Sud-ouest	0,0%	2,7%	4,6%	28,9%	18,8%	14,0%	16,8%	11,6%	2,6%
Sud-est	2,5%	1,7%	10,6%	29,6%	15,8%	12,2%	18,0%	8,9%	0,9%
Méditerranée	0,8%	2,1%	8,5%	22,9%	17,1%	22,6%	14,5%	10,0%	1,5%

4.2. LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Les sommes retirées

- Environ un quart des Français retirent 20 euros ou moins.
- Les hommes retirent généralement des sommes plus élevées que les femmes. Ils sont, en effet, 48,2% à retirer 50 euros ou plus, contre à peine 40% chez les femmes. En revanche, près de 30% de ces dernières déclarent retirer 20 euros ou moins.
- Il existe également de fortes disparités selon l'âge des répondants. Les jeunes, et notamment les 18-24 ans, déclarent réaliser des retraits de faibles montants (20 euros ou moins) tandis que près de 47% des personnes âgées de plus de 65 ans retirent plus de 50 euros.
- Plus de 36% des inactifs déclarent retirer plus de 50 euros. Cette information est à croiser avec la fréquence des retraits sur cette catégorie de population.
- À noter également l'importance des retraits supérieurs à 50 euros en région parisienne (35,3%) et dans l'Est (35,6%), contre 27,7% en moyenne.

Q6. Quelle somme retirez-vous le plus souvent ? Une seule réponse possible



	< 20€	30€	40€	50€	>50€
Sexe					
Homme	20,0%	14,5%	17,3%	17,4%	30,8%
Femme	29,1%	16,8%	14,5%	14,6%	25,0%
Age					
18-24 ans	48,3%	21,8%	13,5%	9,4%	7,0%
25-34 ans	38,8%	24,2%	16,6%	6,7%	13,7%
35-49 ans	26,7%	18,7%	17,8%	15,8%	21,0%
50-64 ans	16,5%	9,0%	15,3%	21,6%	37,6%
65 ans et plus	9,4%	10,0%	14,5%	19,6%	46,5%
CSP					
CSP +	20,8%	15,6%	15,1%	18,5%	30,0%
CSP -	31,7%	18,2%	16,2%	14,6%	19,3%
Inactif	22,4%	14,0%	16,0%	15,2%	32,4%

	< 20€	30€	40€	50€	>50€
Région UDA 9					
Région parisienne	28,8%	10,5%	15,7%	9,7%	35,3%
Nord	30,1%	18,4%	11,7%	21,3%	18,5%
Est	18,6%	11,0%	14,1%	20,7%	35,6%
Bassin parisien est	29,8%	17,5%	9,0%	21,9%	21,8%
Bassin parisien ouest	29,1%	12,2%	17,8%	17,5%	23,4%
Ouest	24,7%	17,3%	19,6%	11,2%	27,2%
Sud-ouest	26,3%	18,2%	20,6%	17,7%	17,2%
Sud-est	17,8%	19,5%	18,3%	16,8%	27,6%
Méditerranée	20,0%	19,1%	11,7%	16,7%	32,5%

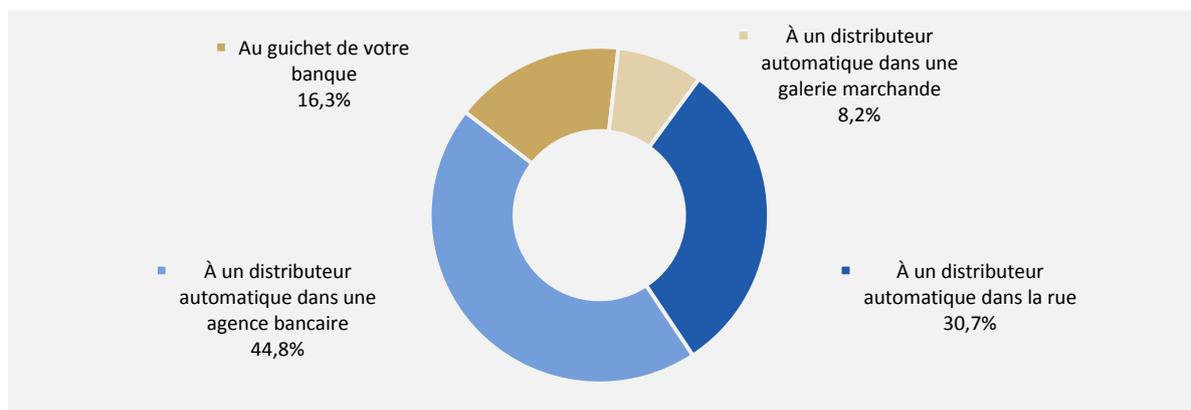
4.2. LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Le lieu de retrait d'espèces

- 45% des répondants retirent les espèces dans un DAB situé au sein d'une agence bancaire (pas de discrimination par le sexe).
- Malgré l'essor des agences « sans espèces », 16,3% des Français déclarent effectuer leurs retraits au guichet de leur banque.
- On observe de fortes disparités selon l'âge concernant les retraits dans les distributeurs automatiques dans la rue. 46,2% des 18-24 ans déclarent s'y rendre le plus souvent, contre seulement 21,2% des 65 ans et plus. Ces derniers sont, en revanche, plus nombreux à effectuer leurs retraits dans un DAB en agence (53,1%, contre 44,7% en moyenne).
- Dans le Sud-Est, qui correspond selon l'UDA aux régions Rhône-Alpes et Auvergne, la part des retraits effectués dans les DAB situés dans la rue sont très faibles : 20,4%, contre 30,7% en moyenne.

Q7. En général, où retirez-vous des espèces le plus souvent ?

Une seule réponse possible



	DAB dans la rue	DAB dans une agence bancaire	Au guichet de votre banque	DAB dans une galerie marchande
Sexe				
Homme	32,4%	44,9%	15,8%	6,9%
Femme	29,2%	44,5%	16,8%	9,5%
Age				
18-24 ans	46,2%	29,0%	16,2%	8,6%
25-34 ans	40,4%	39,4%	16,0%	4,2%
35-49 ans	30,9%	44,4%	14,8%	9,9%
50-64 ans	25,5%	48,4%	17,9%	8,2%
65 ans et plus	21,4%	53,1%	16,8%	8,7%
CSP				
CSP +	31,6%	45,5%	13,3%	9,6%
CSP -	32,6%	42,8%	17,6%	7,0%
Inactif	28,8%	45,7%	17,4%	8,1%

Région UDA 9				
Région parisienne	38,2%	39,1%	16,6%	6,1%
Nord	36,1%	40,3%	20,5%	3,1%
Est	31,9%	40,9%	16,5%	10,7%
Bassin parisien est	25,0%	43,8%	20,9%	10,3%
Bassin parisien ouest	25,3%	52,8%	12,3%	9,6%
Ouest	25,9%	48,8%	14,1%	11,2%
Sud-ouest	43,9%	35,1%	14,4%	6,6%
Sud-est	20,4%	54,6%	17,4%	7,6%
Méditerranée	27,5%	47,0%	16,9%	8,6%

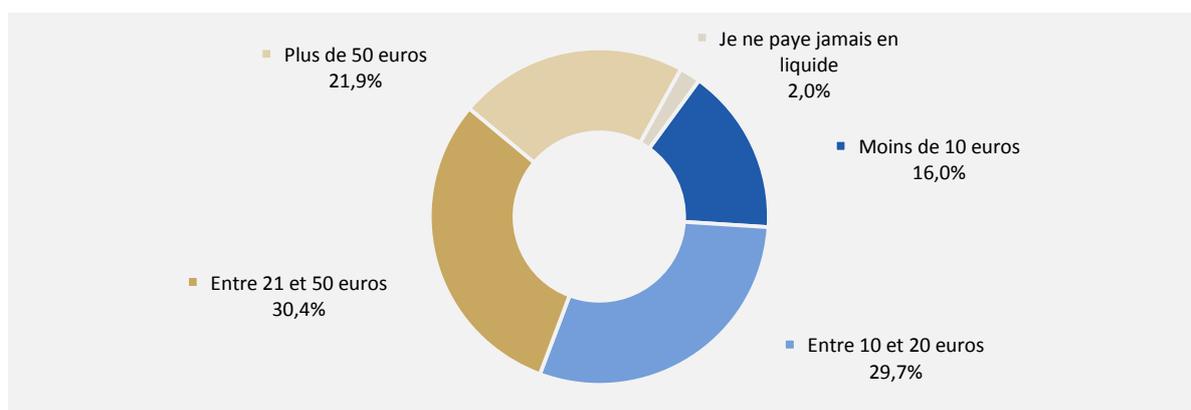
4.2. LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Le montant à partir duquel le cash cède la place à un autre mode de paiement

- 29,7% des répondants arrêtent de payer en liquide pour des sommes comprises entre 10 et 20 euros
- Il existe de fortes disparités selon le sexe et l'âge des personnes interrogées. Globalement, les femmes cessent de payer en espèces plus tôt que les hommes et les jeunes plus tôt que les personnes plus âgées.
- Il n'y a pas de franche discrimination par la CSP.
- Par région, on note que les populations vivant dans la région Ouest selon l'UDA abandonnent plus tardivement les espèces pour un autre moyen de paiement pour des sommes comprises entre 21 et 50 euros.

Q8. De manière générale, au-delà de quel montant arrêtez-vous de payer en liquide et utilisez-vous un autre moyen de paiement ?

Une seule réponse possible



	< 10€	10-20€	21-50€	> 50€	Je ne paye jamais en liquide
Sexe					
Homme	13,4%	30,5%	28,6%	25,7%	1,8%
Femme	18,3%	28,9%	32,0%	18,6%	2,2%
Age					
18-24 ans	16,1%	18,9%	39,8%	19,5%	5,7%
25-34 ans	21,6%	30,7%	26,9%	18,4%	2,4%
35-49 ans	15,1%	30,7%	26,3%	24,3%	3,6%
50-64 ans	14,2%	35,0%	28,3%	22,5%	0,0%
65 ans et plus	14,9%	26,9%	36,0%	22,2%	0,0%
CSP					
CSP +	15,9%	33,3%	28,3%	21,1%	1,4%
CSP -	13,8%	29,3%	28,7%	24,9%	3,3%
Inactif	17,7%	27,5%	33,0%	20,3%	1,5%

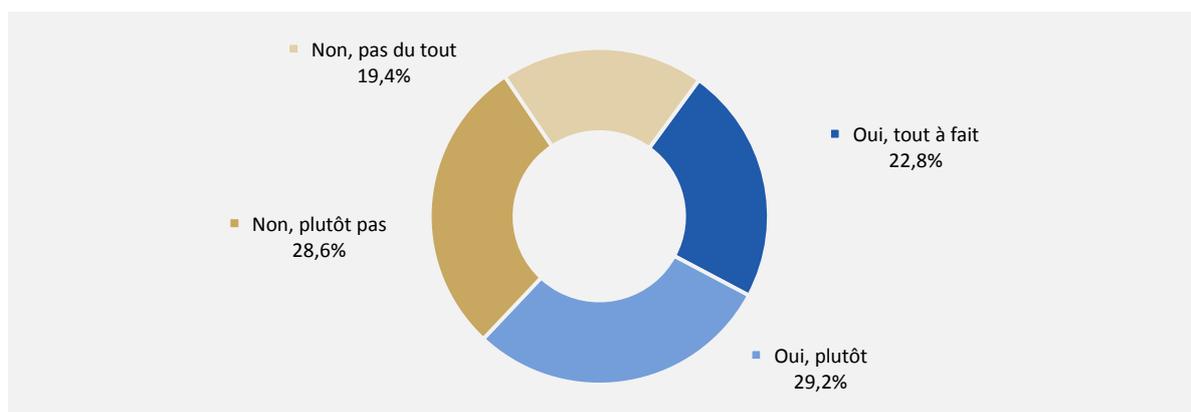
Le montant à partir duquel le cash cède la place à un autre mode de paiement

	< 10€	10-20€	21-50€	> 50€	Je ne paye jamais en liquide
Région UDA 9					
Région parisienne	16,4%	26,3%	30,7%	24,5%	2,1%
Nord	21,3%	26,4%	29,4%	22,9%	0,0%
Est	15,1%	35,3%	24,3%	24,2%	1,1%
Bassin parisien est	17,8%	39,0%	21,2%	22,0%	0,0%
Bassin parisien ouest	19,7%	28,6%	23,5%	22,4%	5,8%
Ouest	13,7%	33,2%	39,2%	12,5%	1,4%
Sud-ouest	15,2%	31,5%	28,4%	21,5%	3,4%
Sud-est	14,8%	28,1%	31,4%	24,0%	1,7%
Méditerranée	14,0%	23,4%	36,5%	24,6%	1,5%

- 52% des répondants se disent favorables à la possibilité de retirer de la petite monnaie dans les DAB.
- Cette option séduit davantage les femmes (56%) que les hommes (47,6%), mais plus encore les jeunes, et notamment les 18-24 qui sont plus de 81% à la juger intéressante.
- Les inactifs sont majoritairement défavorables (53,3%) à la possibilité de retirer des pièces dans les DAB, de même que les CSP+ (50,7%).
- Il n'y a pas de fortes disparités régionales. Seule l'Ouest, composé des régions Pays de la Loire, Bretagne et Poitou-Charentes, se démarque : 58,5% des personnes vivant dans cette zone se disant favorables à la possibilité de retirer de la petite monnaie.

Q9. Seriez-vous favorable à la possibilité de retirer de la petite monnaie aux distributeurs automatiques ?

Une seule réponse possible



	Oui, tout à fait	Oui, plutôt	Non, plutôt pas	Non, pas du tout
Sexe				
Homme	19,4%	28,2%	27,8%	24,6%
Femme	25,9%	30,1%	29,3%	14,7%
Age				
18-24 ans	39,2%	42,2%	9,9%	8,7%
25-34 ans	32,1%	38,1%	22,0%	7,8%
35-49 ans	22,6%	34,0%	24,3%	19,1%
50-64 ans	17,5%	20,4%	36,9%	25,2%
65 ans et plus	13,3%	19,4%	39,5%	27,8%
CSP				
CSP +	22,4%	27,0%	33,0%	17,6%
CSP -	25,7%	35,6%	22,5%	16,2%
Inactif	20,9%	25,8%	30,2%	23,1%

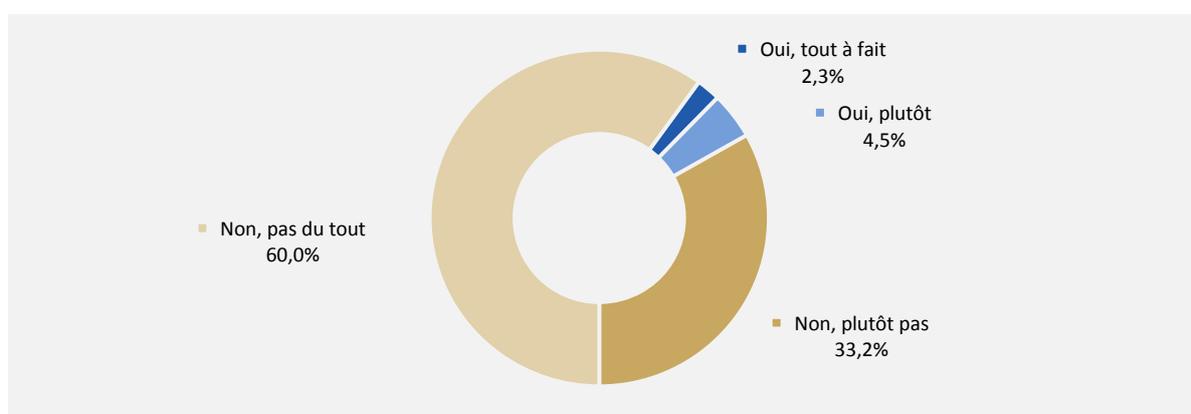
	Oui, tout à fait	Oui, plutôt	Non, plutôt pas	Non, pas du tout
Région UDA 9				
Région parisienne	21,2%	27,1%	33,1%	18,6%
Nord	25,7%	35,8%	24,7%	13,8%
Est	23,3%	23,1%	25,5%	28,1%
Bassin parisien est	26,9%	25,2%	29,9%	18,0%
Bassin parisien ouest	18,6%	33,3%	31,1%	17,0%
Ouest	19,3%	39,3%	22,1%	19,3%
Sud-ouest	26,8%	30,4%	25,0%	17,8%
Sud-est	27,5%	24,0%	28,8%	19,7%
Méditerranée	19,5%	25,5%	33,3%	21,7%

4.2. LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

La suppression des billets tout en conservant les pièces

- 93,2% des Français sont défavorables à la suppression des billets, même en conservant les pièces de monnaie.
- Cet avis est largement partagé par l'ensemble des répondants.
- À noter toutefois un plus fort attachement aux billets des inactifs (96%) et des personnes âgées de 50 ans et plus (97,1%).

Q10. Seriez-vous favorable à la suppression des billets, tout en conservant les pièces ? Une seule réponse possible



	Oui, tout à fait	Oui, plutôt	Non, plutôt pas	Non, pas du tout
Sexe				
Homme	2,4%	5,0%	29,3%	63,3%
Femme	2,2%	4,0%	36,8%	57,0%
Age				
18-24 ans	5,1%	9,3%	26,2%	59,4%
25-34 ans	5,3%	8,4%	32,1%	54,2%
35-49 ans	1,4%	4,8%	38,4%	55,4%
50-64 ans	1,6%	1,9%	29,3%	67,2%
65 ans et plus	0,5%	1,4%	35,6%	62,5%
CSP				
CSP +	3,5%	4,6%	32,4%	59,5%
CSP -	2,5%	6,8%	32,1%	58,6%
Inactif	1,3%	2,7%	34,6%	61,4%

La suppression des billets tout en conservant les pièces (suite)

	Oui, tout à fait	Oui, plutôt	Non, plutôt pas	Non, pas du tout
Région UDA 9				
Région parisienne	2,1%	2,8%	38,4%	56,7%
Nord	1,5%	4,6%	43,1%	50,8%
Est	3,5%	2,1%	22,3%	72,1%
Bassin parisien est	2,3%	11,2%	28,9%	57,6%
Bassin parisien ouest	2,0%	2,1%	39,3%	56,6%
Ouest	0,6%	5,8%	36,6%	57,0%
Sud-ouest	3,5%	3,6%	29,0%	63,9%
Sud-est	4,1%	3,3%	29,7%	63,0%
Méditerranée	1,5%	6,7%	29,7%	62,2%

ANNEXES

5.1. LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

80

Quelle est la raison pour laquelle vous gardez des espèces sur vous (pièces et billets) de manière générale ?

2^{ème} raison

	Régler les dépenses courantes	Libre de régler un achat imprévu	De nombreux endroits n'acceptent pas un autre moyen de paiement	Ça vous rassure	Car les risques de fraudes sont plus limités	Autres	Non renseigné
Sexe							
Homme	19,8%	29,1%	21,1%	13,7%	9,0%	1,2%	6,1%
Femme	20,0%	35,7%	18,4%	13,0%	6,7%	1,2%	5,0%
Age							
18-24 ans	20,4%	27,8%	23,4%	12,4%	7,8%	3,3%	4,9%
25-34 ans	20,4%	30,0%	26,7%	14,6%	5,8%	0,6%	1,9%
35-49 ans	22,5%	35,1%	13,2%	14,0%	7,8%	1,4%	6,0%
50-64 ans	16,1%	38,0%	18,4%	14,5%	5,9%	1,2%	5,9%
65 ans et plus	20,4%	27,3%	22,1%	10,5%	11,6%	0,4%	7,7%
CSP							
CSP +	19,2%	32,9%	22,3%	11,0%	6,3%	2,1%	6,2%
CSP -	21,6%	33,3%	18,6%	13,3%	9,0%	0,7%	3,5%
Inactif	19,2%	31,8%	18,8%	14,8%	7,8%	1,1%	6,5%
Région UDA 9							
Région parisienne	21,0%	27,0%	19,2%	17,2%	8,5%	2,1%	5,0%
Nord	21,8%	25,6%	26,2%	10,1%	12,1%	2,7%	1,5%
Est	19,4%	29,0%	23,6%	14,1%	8,1%	0,0%	5,8%
Bassin parisien est	12,7%	28,7%	21,6%	17,7%	8,7%	3,6%	7,0%
Bassin parisien ouest	20,0%	28,4%	14,9%	18,0%	6,4%	0,0%	12,3%
Ouest	16,7%	36,8%	23,2%	11,7%	5,0%	0,0%	6,6%
Sud-ouest	22,4%	37,8%	15,0%	12,4%	7,1%	1,8%	3,5%
Sud-est	22,1%	35,5%	20,1%	8,2%	8,2%	0,0%	5,9%
Méditerranée	21,4%	40,0%	16,7%	10,1%	8,2%	1,5%	2,1%

3^{ème} raison

	Régler les dépenses courantes	Libre de régler un achat imprévu	De nombreux endroits n'acceptent pas un autre moyen de paiement	Ça vous rassure	Car les risques de fraudes sont plus limités	Autres	Non renseigné
Sexe							
Homme	12,3%	24,6%	18,6%	19,4%	14,7%	0,8%	9,6%
Femme	10,1%	21,6%	25,1%	21,5%	11,8%	1,0%	8,9%
Age							
18-24 ans	17,8%	22,4%	18,0%	22,3%	9,3%	0,0%	10,2%
25-34 ans	12,9%	23,2%	18,2%	19,5%	16,5%	0,6%	9,1%
35-49 ans	11,2%	19,2%	27,3%	21,0%	10,7%	0,4%	10,2%
50-64 ans	11,7%	24,5%	19,9%	18,9%	15,8%	1,7%	7,5%
65 ans et plus	5,8%	26,7%	22,6%	21,4%	12,9%	1,4%	9,2%
CSP							
CSP +	11,8%	24,6%	20,8%	16,6%	14,5%	1,1%	10,6%
CSP -	13,9%	17,1%	22,3%	24,4%	13,9%	0,6%	7,6%
Inactif	8,7%	26,5%	22,6%	20,1%	11,8%	1,0%	9,3%
Région UDA 9							
Région parisienne	12,8%	25,7%	24,9%	17,5%	9,9%	1,1%	8,1%
Nord	14,8%	28,8%	17,8%	18,6%	16,9%	0,0%	3,1%
Est	10,5%	28,7%	15,2%	18,5%	14,1%	2,5%	10,5%
Bassin parisien est	13,8%	25,3%	15,0%	17,4%	16,5%	0,0%	12,0%
Bassin parisien ouest	10,4%	21,2%	17,9%	23,4%	13,8%	0,0%	13,3%
Ouest	9,5%	21,5%	22,7%	18,3%	14,1%	1,4%	12,5%
Sud-ouest	7,9%	24,4%	27,4%	18,1%	13,4%	0,9%	7,9%
Sud-est	13,3%	20,9%	20,9%	25,2%	12,2%	0,8%	6,7%
Méditerranée	9,2%	15,1%	27,3%	26,9%	13,0%	0,8%	7,7%

4^{ème} raison

	Régler les dépenses courantes	Libre de régler un achat imprévu	De nombreux endroits n'acceptent pas un autre moyen de paiement	Ça vous rassure	Car les risques de fraudes sont plus limités	Autres	Non renseigné
Sexe							
Homme	3,3%	12,0%	21,5%	18,7%	26,3%	0,6%	17,6%
Femme	3,1%	12,4%	18,2%	20,2%	26,2%	1,8%	18,1%
Age							
18-24 ans	7,4%	8,2%	24,9%	17,4%	23,2%	1,8%	17,1%
25-34 ans	6,1%	13,8%	14,1%	19,9%	27,4%	3,3%	15,4%
35-49 ans	2,2%	10,7%	22,3%	22,5%	24,0%	1,5%	16,8%
50-64 ans	2,0%	12,9%	23,7%	17,1%	27,1%	0,4%	16,8%
65 ans et plus	1,4%	14,4%	13,8%	19,2%	29,1%	0,0%	22,1%
CSP							
CSP +	1,8%	11,7%	17,7%	19,2%	25,5%	2,4%	21,7%
CSP -	5,6%	11,4%	23,4%	20,3%	24,9%	1,3%	13,1%
Inactif	2,3%	13,2%	18,5%	19,1%	27,8%	0,5%	18,6%
Région UDA 9							
Région parisienne	2,2%	13,7%	23,9%	19,3%	23,0%	1,7%	16,2%
Nord	9,5%	9,1%	26,8%	19,4%	23,1%	0,0%	12,1%
Est	2,3%	11,6%	13,8%	19,9%	29,9%	0,0%	22,5%
Bassin parisien est	0,0%	13,9%	12,3%	20,1%	30,4%	1,2%	22,1%
Bassin parisien ouest	3,1%	13,7%	18,9%	20,1%	24,5%	1,1%	18,5%
Ouest	5,0%	10,3%	18,2%	23,7%	23,1%	0,7%	19,0%
Sud-ouest	0,9%	13,2%	19,9%	20,6%	28,6%	0,9%	15,9%
Sud-est	3,6%	9,1%	19,7%	18,6%	31,8%	1,6%	15,6%
Méditerranée	3,7%	14,3%	21,6%	14,3%	25,0%	2,7%	18,4%

5^{ème} raison

	Régler les dépenses courantes	Libre de régler un achat imprévu	De nombreux endroits n'acceptent pas un autre moyen de paiement	Ça vous rassure	Car les risques de fraudes sont plus limités	Autres	Non renseigné
Sexe							
Homme	5,3%	6,3%	14,7%	24,4%	25,0%	2,5%	21,8%
Femme	2,5%	5,9%	15,5%	22,3%	32,9%	0,6%	20,3%
Age							
18-24 ans	8,2%	2,7%	10,7%	24,9%	33,7%	2,6%	17,2%
25-34 ans	6,0%	6,8%	16,0%	25,8%	26,9%	0,6%	17,9%
35-49 ans	5,9%	7,0%	14,0%	18,8%	32,2%	1,9%	20,2%
50-64 ans	1,2%	6,9%	15,9%	24,1%	31,2%	0,0%	20,7%
65 ans et plus	0,0%	5,2%	17,2%	25,3%	22,0%	2,8%	27,5%
CSP							
CSP +	3,2%	5,3%	13,9%	24,6%	26,3%	1,0%	25,7%
CSP -	6,3%	8,5%	14,9%	20,3%	31,8%	2,9%	15,3%
Inactif	2,4%	4,8%	16,0%	24,6%	29,0%	0,7%	22,5%
Région UDA 9							
Région parisienne	5,0%	6,1%	13,1%	20,9%	34,7%	0,5%	19,7%
Nord	3,0%	6,2%	12,2%	30,8%	29,3%	3,2%	15,3%
Est	3,6%	4,7%	17,2%	24,1%	25,7%	0,0%	24,7%
Bassin parisien est	6,3%	6,6%	20,1%	21,1%	20,0%	1,3%	24,6%
Bassin parisien ouest	0,9%	8,5%	23,6%	14,7%	25,1%	1,2%	26,0%
Ouest	1,4%	8,7%	12,6%	19,5%	31,5%	3,0%	23,3%
Sud-ouest	6,2%	4,4%	9,3%	29,4%	31,4%	1,7%	17,6%
Sud-est	4,1%	3,4%	16,2%	28,3%	28,2%	1,6%	18,2%
Méditerranée	3,4%	6,1%	15,5%	24,0%	28,1%	1,5%	21,4%